



**AMENDEMENT
au document
d'enregistrement
universel**

2022

Éléments financiers au 30 juin 2023

SOMMAIRE



1. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1^{ER} SEMESTRE 2023	4
1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB	5
2. TRANSACTIONS ET PARTIES LIÉES	11
3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	12
4. FACTEURS DE RISQUE	14
5. GESTION DES RISQUES	19
6. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III	28
7. AUTRES INFORMATIONS RÉCENTES	28
2. COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2023	29
1. CADRE GÉNÉRAL	30
2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	31
3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS	37
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE PÉRIODE DU 1 ^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2023.....	78
3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	79
1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION	80
2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ	80
3. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	85
4. INFORMATIONS GÉNÉRALES	86
1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ	87
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	88
3. TABLE DE CONCORDANCE	89



AMENDEMENT au document d'enregistrement universel

2022

Éléments financiers au 30 juin 2023



Cet Amendement au Document d'enregistrement universel a été déposé le 11 août 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

1

SOMMAIRE



RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1^{ER} SEMESTRE 2023

1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB	5
1.1. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER.....	5
1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE.....	7
1.3. RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ	9
2. TRANSACTIONS ET PARTIES LIÉES	11
3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	12
4. FACTEURS DE RISQUE	14
4.1. RISQUES DE CRÉDIT	14
4.2. RISQUES FINANCIERS.....	16
4.3. RISQUES OPÉRATIONNELS	17
4.4. RISQUE BUSINESS.....	17
4.5. RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX.....	18
4.6. RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	18
5. GESTION DES RISQUES	19
5.1. RISQUES DE CRÉDIT	19
5.2. RISQUES FINANCIERS.....	21
5.3. RISQUES OPÉRATIONNELS	24
5.4. ÉVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES	24
5.5. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ	27
6. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III	28
7. AUTRES INFORMATIONS RÉCENTES	28
7.1. COMMUNIQUÉS DE PRESSE	28

1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

1

1.1. L'environnement économique et financier

Premier semestre 2023

Au cours du premier semestre, dans les grandes économies développées, l'inflation a poursuivi son repli tout en restant élevée (notamment l'inflation sous-jacente) et les resserrements monétaires se sont poursuivis. Les ressorts de la reprise post-Covid ont continué de se détendre et les rythmes de croissance se sont infléchis. Si des récessions violentes ont pu être évitées, cela tient notamment aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme d'une épargne privée encore abondante (bien qu'entamée) et de marchés du travail assez résistants.

Les chaînes de valeur, congestionnées au sortir de la pandémie de Covid par le redémarrage très net de la demande face à une offre contrainte, et les marchés de matières premières, bouleversés par la guerre en Ukraine, se sont progressivement normalisés. Les cours des matières premières énergétiques, industrielles et alimentaires mais aussi les coûts de transport se sont affaîssés. A titre d'illustration, fin juin 2023, les prix du pétrole, du minerai de fer, du blé et du fret maritime affichaient des baisses respectives sur un an de près de 34%, 7%, 21% et 50%. Cette désinflation en amont a permis un repli, rapide et largement mécanique, de l'inflation totale.

Aux États-Unis, après le pic de juin 2022 à 9%, la hausse des prix sur un an est passée à 6,4% en décembre puis à 3% en juin ; après avoir atteint un pic à 6,5% en mars 2022, l'inflation sous-jacente s'élève encore à 4,8% en juin. En zone euro, après avoir culminé en octobre 2022 (10,6%), l'inflation s'est repliée à 9,2% en décembre pour se situer à 5,5% en juin. Après avoir atteint un pic de 5,7% en mars 2023, l'inflation sous-jacente ne se replie que très lentement (5,4% en juin). L'inflation sous-jacente résiste en raison de la diffusion des hausses de coûts subies en amont à l'ensemble des prix et du dynamisme de la consommation de services prenant le relais de celle des biens, sans qu'une boucle prix-salaires ne puisse être incriminée malgré la bonne tenue du marché du travail.

Aux États-Unis, bien qu'elle n'ait cessé d'être révisée à la hausse, la croissance s'est encore légèrement repliée (en rythme trimestriel annualisé, 2% au premier trimestre contre 2,6% et 3,2%, respectivement, au quatrième et au troisième trimestres 2022). À la vigueur de la consommation (croissance de +4,2% sur le trimestre, et contribution à la croissance de 2,8 points de pourcentage, pp) s'opposent la performance médiocre de l'investissement productif (contribution quasiment nulle) et la poursuite de la contraction de l'investissement résidentiel (-4%, en recul pour le huitième trimestre consécutif soit une chute cumulée de 22% entre le premier trimestre 2021 et le premier trimestre 2023). Enfin, les variations de stocks ont été le principal frein à la croissance du premier trimestre avec une contribution de -2,1 pp. Cette décélération reflète ainsi le fort mouvement de déstockage et le ralentissement de l'investissement. Si les bénéfices des entreprises chutent fortement pour le deuxième trimestre consécutif, la situation financière des ménages s'améliore : après sept trimestres consécutifs de baisse du pouvoir d'achat, le revenu disponible réel affiche une croissance de 2,9%. Le taux d'épargne (4,3%) se redresse légèrement mais, depuis mi-2021, il est inférieur à sa moyenne pré-Covid (7,9%, 2017-2019). Enfin, le marché du travail résiste au ralentissement :

depuis mars 2022, le taux de chômage fluctue entre 3,4% et 3,7% et se situe à 3,6% en juin.

Dans la zone euro, le ralentissement est également marqué : la croissance du PIB est ainsi passée (en variation sur un an) de 1,8% au quatrième trimestre 2022 à 1% au premier trimestre 2023. Au cours de celui-ci, l'activité s'est de nouveau repliée de 0,1% (en variation trimestrielle), tirée à la baisse par la croissance allemande (-0,3%) enregistrant également deux trimestres consécutifs de repli. Bien que la demande intérieure ait encore fourni une contribution négative à la croissance (-0,3 point), celle-ci s'est modérée par rapport au trimestre précédent (-1,2 point). La consommation des ménages a connu un deuxième trimestre de recul (-0,3%), mais moindre qu'au précédent (-1%), l'inflation s'étant assagie par rapport au pic du quatrième trimestre 2022. L'investissement s'est redressé (+0,6%, après -3,5%) mais sa croissance est restée modeste. La contribution positive des échanges extérieurs à la croissance est, une fois de plus, due à un repli plus marqué des importations que des exportations.

La phase d'expansion soutenue donc touche à sa fin, comme le signalent plusieurs indicateurs, notamment dans le secteur manufacturier. Mais l'affaiblissement de l'activité dans l'industrie ne s'est pas encore traduit par une montée des défaillances d'entreprises. Leur nombre reste relativement faible dans l'ensemble de l'économie. Enfin, à 6,5% en mai 2023, le taux de chômage est stable sur un mois mais en léger recul sur un an (6,7% en mai 2022).

En France, après un net freinage au second semestre 2022, la croissance a résisté : elle est restée positive en début d'année (0,2% au premier trimestre 2023). Cette apparente robustesse masque cependant la faiblesse de la demande intérieure. Au premier trimestre, si la croissance a été soutenue par l'amélioration des échanges extérieurs, la consommation des ménages n'a pas rebondi. Après s'être contractée au quatrième trimestre 2022, elle s'est révélée seulement stable au premier trimestre 2023 et toujours inférieure à son niveau pré-pandémie. La consommation de biens est en net repli, pénalisée notamment par la consommation de biens alimentaires (l'inflation des biens alimentaires était encore de 13,7% sur un an en juin après avoir atteint 15,9% en mars). L'investissement des ménages s'est également nettement replié pour le troisième trimestre consécutif. Enfin, le resserrement monétaire commence à affecter l'investissement des sociétés non-financières, en recul pour la première fois depuis le troisième trimestre 2021.

Depuis le début de l'année 2022, les banques centrales n'ont cessé d'affirmer la priorité donnée à la lutte contre l'inflation. La Réserve Fédérale et la BCE se sont ainsi lancées dans des politiques de remontée agressive et déterminée de leurs taux directeurs. Depuis mars 2022 aux États-Unis et juillet 2022 dans la zone euro, ils ont ainsi été relevés de respectivement 500 et 400 points de base (pb) pour se situer à 5,25% (borne haute des fed funds) et 4% (taux de refinancement) début juillet 2023.

En sympathie avec les resserrements monétaires, les échéances courtes de la courbe des rendements (taux de swap deux ans ou souverains) se sont vigoureusement redressés. En revanche, les rendements sur les échéances longues (taux 10 ans) ont moins

« grimpé » en raison : de la nature de l'inflation, censée relever plus d'un choc que de l'installation durable sur un rythme plus soutenu ; des craintes de ralentissement ; de la détermination des banques centrales à voir l'inflation converger vers leurs cibles.

Les courbes de taux d'intérêt se sont donc inversées. En début d'année, pariant sur une reprise vigoureuse en Chine consécutive à l'abandon de la stratégie zéro-Covid et tablant sur l'idée d'un « pivot » monétaire proche (fin prochaine de la hausse des taux directeurs suivie rapidement d'une baisse), les marchés actions ont affiché de belles performances.

Ces mouvements ont cependant été brièvement interrompus en mars lorsque le resserrement monétaire américain a fait ses premières victimes bancaires aux États-Unis (la plus emblématique étant la faillite de la Silicon Valley Bank)⁽¹⁾ suivie d'une réplique en Europe provoquée par les déboires de Credit Suisse. Ces deux événements ont remis au premier plan les questions de stabilité financière suscitant un rebond transitoire de l'aversion au risque (baisse des actions et des taux souverains « sans risque », écartement des primes de crédit) et des anticipations d'assouplissement monétaire rapide. Les banques centrales ont cependant réaffirmé la priorité accordée à l'inflation et la nécessité de traiter les sources d'instabilité financière à l'aide d'outils ad hoc. La Fed a dévoilé un

nouvel instrument de politique monétaire pour aider les banques à faire face à d'éventuels besoins de liquidités⁽²⁾. Puis elle a poursuivi, tout comme la BCE, son resserrement monétaire. Après, un mois de mars agité, les marchés sont redevenus plus « sereins ».

Au 30 juin 2023, les taux souverains américains à 2 et 10 ans se situent à 5,0% et 3,9% en hausse d'environ, respectivement, 200 et 80 pb sur un an (+50 et -2 pb sur le premier semestre 2023). Les taux souverains allemands à 2 et 10 ans atteignent 3,2% et 2,4% en hausse de, respectivement, 270 et 100 pb sur un an (+50 et -20 pb sur le premier semestre). Malgré l'arrêt du programme d'achats d'obligations de la BCE dans le cadre de l'APP (*Asset Purchase Programme*) et les importantes échéances de TLTRO fin juin, les primes de risque acquittées par les pays non core ou semi core ne se sont pas écartées, contrairement à ce qui pouvait être craint. Au 30 juin, les spreads de la France et de l'Italie se situent autour de 55 et 170 pb contre Bund (soit des baisses respectives d'environ 5 et 35 pb depuis le début de l'année). Par ailleurs, les marchés actions ont affiché de fortes hausses : les indices S&P 500, Eurostoxx 50 et CAC 40 progressent, respectivement, de 16%, 14% et 12% au cours du premier semestre. Au cours de la même période, l'euro (à 1,09 contre dollar) s'est apprécié de 2,2%.

(1) Banque régionale spécialisée sur le financement de start-up et d'entreprises de la Tech, des secteurs qui ont rencontré des difficultés à lever des fonds dans un contexte de resserrement monétaire et qui consomment beaucoup de « cash ». Pour faire face aux retraits de ses clients, SVB a dû vendre 21 milliards de dollars d'obligations américaines et enregistré une perte de 1,8 milliard de dollars, les obligations ayant perdu de la valeur sur le marché secondaire en raison de la remontée des taux d'intérêt. Peu capitalisée et faisant face à des moins-values potentielles sur son portefeuille de titres, SVB a lancé une augmentation de capital qui a échoué. Cela a conduit à un « bank run » (retraits massifs de la part de ses clients) auquel la banque n'a pu faire face, précipitant sa faillite. En outre, du fait de sa relativement petite taille, la banque a bénéficié de l'allègement de la réglementation bancaire permise par l'administration Trump : les pertes potentielles et la faible capitalisation de la banque n'avaient donc pas été détectées en amont.

(2) Facilité de prêts jusqu'à un an en échange de collatéraux (comme des US Treasuries) valorisés non pas à leur valeur de marché mais à leur valeur nominale. Cela supprime le risque de pertes non réalisées qui peuvent se matérialiser brutalement quand une banque est forcée de céder des actifs (comme ce fut le cas avec SVB).

1.2. Compte de résultat consolidé synthétique

► Premier semestre 2023

En millions d'euros

	BFI sous-jacente ¹	Éléments non récurrents	BFI publiable	Gestion de Fortune	Activités Hors Métiers	CACIB	Variation S1-23/S1-22 BFI sous-jacente	Variation S1-23/S1-22 BFI sous-jacente à cours constant
Produit net bancaire	3 353	(47)	3 306	522	0	3 828	+12%	+12%
Charges d'exploitation hors FRU	(1 649)	0	(1 649)	(396)	(4)	(2 049)	+15%	+16%
FRU	(271)	0	(271)	(3)	0	(274)	-30%	-30%
Résultat brut d'exploitation	1 433	(47)	1 386	123	(4)	1 505	+21%	+20%
Coût du risque	(67)		(67)	1		(66)	-67%	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(0)		(0)			(0)	ns	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0		0	(0)		0	ns	
Résultat avant impôt	1 366	(47)	1 319	124	(4)	1 439	+40%	+37%
Impôt	(342)	12	(330)	(27)	57	(300)	+42%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				1		1	ns	
Résultat net	1 024	(35)	989	98	53	1 140	+39%	+36%
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)		(0)	10		10	-6%	
Résultat net part du groupe	1 024	(35)	989	88	53	1 130	+39%	+36%
Coefficient d'exploitation (hors FRU)	49,2%		49,9%					

¹ Retraité en produit net bancaire des impacts des couvertures de prêts pour -25 millions d'euros, des impacts de DVA pour +2 millions d'euros, du coût de liquidité de la FVA pour -20 millions d'euros et du secured lending pour -5 millions d'euros sur le premier semestre 2023.

► Premier semestre 2022

En millions d'euros

	BFI sous-jacente ¹	Non récurrent	BFI publiable	Gestion de Fortune	Activités Hors Métiers	CACIB
Produit net bancaire	3 006	65	3 071	445	(6)	3 511
Charges d'exploitation hors FRU	(1 440)	0	(1 440)	(370)	(5)	(1 814)
FRU	(384)	0	(384)	(3)	0	(387)
Résultat brut d'exploitation	1 182	65	1 247	73	(11)	1 310
Coût du risque	(202)	-	(202)	3	-	(200)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(0)	-	(0)	-	-	(0)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	-	(1)	(1)	-	(2)
Résultat avant impôt	979	65	1 044	74	(11)	1 108
Impôt	(240)	(17)	(257)	(15)	33	(240)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	1	-	1
Résultat net	739	48	787	60	23	870
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	(0)	(0)	4	0	4
Résultat net part du groupe	739	48	787	56	23	866
Coefficient d'exploitation (hors FRU)	47,9%		46,9%			

¹ Retraité en produit net bancaire des impacts des couvertures de prêts pour +73 millions d'euros, des impacts de DVA pour +12 millions d'euros, du coût de liquidité de la FVA pour -27 millions d'euros et du secured lending pour +6 millions d'euros sur le premier semestre 2022.

Les revenus sous-jacents de la BFI s'établissent à 3 353 millions d'euros sur le premier semestre de 2023, en hausse de +12% par rapport au premier semestre 2022. La hausse des revenus provient des très bonnes performances à la fois des activités de banque de marché (+16%) et de la banque de financement (+7%). Crédit Agricole CIB renforce ce semestre ses positions de leader :

1 – Crédits Syndiqués en France⁽¹⁾, # 2 – Crédits Syndiqués en EMEA⁽²⁾, # 2 - All Bonds in EUR Worldwide⁽³⁾, # 3 - Crédits financement projets monde⁽⁴⁾ et # 2 - Green, Social & Sustainable bonds EUR⁽⁵⁾ reflétant la poursuite des efforts pour le renforcement de la relation client.

(1) Source : Refinitiv N8
 (2) Source : Refinitiv R17
 (3) Source : Refinitiv N1
 (4) Source : Refinitiv
 (5) Source : Bloomberg

Chapitre 1 – Rapport d'activité au 1^{er} semestre 2023

ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Les charges d'exploitation s'établissent à -1 920 millions d'euros au premier semestre 2023, en hausse de +5% à cours courant (+6% à cours constant). Elles intègrent une contribution au Fonds de résolution unique (FRU) de -271 millions d'euros qui baisse de -30% par rapport à 2022. Hors cette contribution, les charges d'exploitation progressent de +15% (+16% à cours constant), du fait des investissements informatiques et humains en soutien du développement des activités.

Ainsi, hors FRU, le coefficient d'exploitation de la BFI sous-jacente ressort à 49,2% au premier semestre 2023, comparé à 47,9% au premier semestre 2022. Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 1 433 millions d'euros, contre 1 182 millions d'euros au premier semestre 2022, soit une hausse de +21%.

Le coût du risque de la BFI est en baisse significative (dotation nette de -67 millions d'euros au premier semestre 2023 contre -202 millions d'euros au premier semestre 2022). Au premier semestre 2022, il intègre des provisions liées au conflit Russie-Ukraine, partiellement compensées par des reprises de provisions pour risque juridique.

Au final, le résultat net part du Groupe sous-jacent de la BFI ressort à 1 024 millions d'euros sur le premier semestre 2023, en augmentation de +39% par rapport au premier semestre 2022 (739 millions d'euros).

1.3. Résultats par pôle d'activité

Banque de financement

	S1-23 sous- jacent ¹	S1-22 sous- jacent ¹	Variation S1-23/ S1-22
<i>En millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	1 615	1 506	+7%
Charges d'exploitation hors FRU	(692)	(599)	+15%
FRU	(94)	(138)	-32%
Résultat brut d'exploitation	829	769	+8%
Coût du risque	(96)	(210)	-54%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(0)	(0)	+34%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(1)	ns
Résultat avant impôt	734	558	+31%
Impôt	(198)	(126)	+56%
Résultat net	536	432	+24%
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	-10%
Résultat net part du groupe	537	433	+24%

¹ Retraité des impacts de couverture de prêts en PNB pour respectivement -25 millions d'euros au premier semestre 2023 et +73 millions d'euros au premier semestre 2022.

Les revenus sous-jacents de la banque de financement s'établissent à 1 615 millions d'euros au premier semestre 2023, ils sont en progression de +7%. Cette très bonne performance est tirée par les activités de financements structurés qui enregistrent une forte croissance (+16% à 601 millions d'euros), avec une progression des revenus de l'ensemble des lignes-produits, en particulier sur les secteurs de transport maritime, de l'immobilier, de l'infrastructure et de l'électricité.

Les activités de la Banque commerciale atteignent également un bon niveau de revenus (+3% à 1 015 millions d'euros). Les revenus de l'activité *International Trade and Transaction Banking* (ITB) progressent au premier semestre 2023 portés par l'activité *Cash Management* dans un contexte de hausse des taux. Les activités de *Corporate & Leveraged Finance* sont en baisse face à un premier semestre 2022 marqué par un très haut niveau d'activité, malgré la performance historique de la ligne produit *Telecom* sur le premier trimestre 2023.

La contribution de la banque de financement au résultat net part du Groupe s'établit à 537 millions d'euros sur le premier semestre 2023, en progression de +24% par rapport au premier semestre 2022 ayant été impacté négativement par des dotations en coût du risque, principalement liées au conflit Russie-Ukraine.

Banque de marché et d'investissement

	S1-23 sous- jacent ¹	S1-22 sous- jacent ¹	Variation S1-23/ S1-22
<i>En millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	1 738	1 500	+16%
Charges d'exploitation hors FRU	(957)	(840)	+14%
FRU	(177)	(246)	-28%
Résultat brut d'exploitation	604	414	+46%
Coût du risque	29	7	x 3,9
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	0	ns
Résultat avant impôt	632	421	+50%
Impôt	(145)	(114)	+27%
Résultat net	488	307	+59%
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	-19%
Résultat net part du groupe	488	307	+59%

¹ Retraité en produit net bancaire des impacts de DVA pour +2 millions d'euros au premier semestre 2023 (versus +12 millions d'euros au premier semestre 2022), du coût de liquidité de la FVA pour -20 millions d'euros (versus -27 millions d'euros au premier semestre 2022) et du secured lending pour -5 millions d'euros (versus +6 millions d'euros au premier semestre 2022).

Les revenus sous-jacents de la banque de marché et d'investissement s'établissent à 1 738 millions d'euros sur le premier semestre 2023, en hausse de +16% par rapport au premier semestre 2022.

- Les activités *Fixed Income* (à 1 487 millions d'euros, soit +20% par rapport au premier semestre 2022) réalisent une très bonne performance portée par les activités du *Crédit Primaire*, de *Titrisation* profitant du contexte de hausse des taux, les activités *Repos* bénéficiant de l'assèchement de la liquidité et de l'écartement des *spreads* de crédit, et en général par la bonne tenue des autres lignes produits (produits de couverture et d'investissements).
- La banque d'investissement et *Equity* affichent une baisse de revenus (à 250 millions d'euros, soit -6% par rapport au premier semestre 2022), impactée par un contexte défavorable sur le marché M&A historiquement faible depuis le début de l'année 2023.

La contribution de la banque de marché et d'investissement au résultat net part du Groupe s'établit à 488 millions d'euros, en hausse de +59% par rapport au premier semestre 2022.

Chapitre 1 – Rapport d'activité au 1^{er} semestre 2023

ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Gestion de fortune

<i>En millions d'euros</i>	S1-23	S1-22	Variation S1-23/S1-22
Produit net bancaire	522	445	+17%
Charges d'exploitation hors FRU	(396)	(370)	+7%
FRU	(3)	(3)	+3%
Résultat brut d'exploitation	123	73	+70%
Coût du risque	1	3	-78%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	(1)	x-1,0
Dépréciation des écarts d'acquisition		0	ns
Résultat avant impôt	124	74	+67%
Impôt	(27)	(15)	+76%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	1	1	-21%
Résultat net	98	60	+63%
Participations ne donnant pas le contrôle	10	4	x 2,3
Résultat net part du groupe	88	56	+57%

Le métier Gestion de fortune enregistre des résultats très solides au premier semestre 2023, à 88 millions d'euros (+57% par rapport au premier semestre 2022).

Les revenus s'établissent à 522 millions d'euros, en hausse de +17%. Cette forte hausse s'appuie sur un très bon niveau de la marge d'intérêt.

Les charges d'exploitation, à 399 millions d'euros, sont en hausse de +7% au premier semestre 2023 par rapport au premier semestre 2022, principalement par les effets inflation et les salaires.

Le résultat brut d'exploitation ressort donc en progression de +70% par rapport au premier semestre 2022.

Le coût du risque enregistre une reprise nette de 1 million (contre 3 millions d'euros au premier semestre 2022).

A fin juin 2023, les encours s'élèvent à 132,7 milliards d'euros, en hausse de +2,8 milliards d'euros (+2,1%) par rapport au 31 décembre 2022 du fait essentiellement d'effets marchés.

Activités hors métiers

<i>En millions d'euros</i>	S1-23 sous-jacent	S1-22 sous-jacent	Variation S1-23/S1-22
Produit net bancaire	0	(6)	ns
Charges d'exploitation hors FRU	(4)	(5)	-12%
FRU	0	-	ns
Résultat brut d'exploitation	(4)	(11)	-63%
Coût du risque		0	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0	ns
Résultat avant impôt	(4)	(11)	-63%
Impôt	57	33	+72%
Résultat net	53	23	x 2,4
Participations ne donnant pas le contrôle		0	ns
Résultat net part du groupe	53	23	x 2,4

Le pôle « Activités hors métiers » intègre les différents impacts non imputables aux autres activités métiers.

Au premier semestre 2023, l'impact sur les revenus est quasi nul (au premier semestre 2022, -6 millions d'euros de revenus liés à l'impact TLTRO). Les charges d'exploitation hors FRU atteignent -4 millions d'euros au premier semestre 2023 et concernent essentiellement le projet Jakarta. Le poste impôt intègre un produit d'impôt s'élevant à +57 millions d'euros liés aux coupons des instruments AT1.

2. TRANSACTIONS ET PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre les parties liées sont décrites dans le cadre général des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023.

1

3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives 2023

Grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée, la consommation des ménages a mieux absorbé qu'il n'était redouté les ponctions sur le pouvoir d'achat et les resserrements monétaires. La croissance a mieux résisté qu'anticipé. L'inflation sous-jacente également. La décélération de l'activité est néanmoins à l'œuvre comme l'indiquent les enquêtes suggérant un ralentissement mondial généralisé. Développer un scénario de décélération sans effondrement suppose une décline lente de l'inflation soulageant les revenus et autorisant qu'un terme soit mis aux hausses de taux directeurs.

Aux **États-Unis**, des fissures apparaissent : elles se creusent à mesure que les effets répressifs du resserrement monétaire et financier se font sentir. L'investissement résidentiel s'est ainsi déjà fortement ajusté, l'investissement productif devrait à son tour se contracter. Après avoir entamé leur réserve d'épargne et recouru au crédit, les consommateurs, qui ont assuré la résistance de la croissance, pourraient se montrer moins confiants et moins prodigues. Si une tenue meilleure qu'anticipé de l'emploi peut autoriser un atterrissage en douceur, le risque d'une récession continue de planer sur le second semestre : une récession modérée qui conduirait la croissance moyenne vers 1,2% en 2023, puis à seulement 0,7% en 2024. Ce ralentissement, finalement naturel, se fonde sur une hypothèse de poursuite du repli de l'inflation totale et, surtout, de l'inflation sous-jacente qui atterrieraient en fin d'année 2023 aux alentours de, respectivement, 3,2% et 3,6%, avant de se rapprocher toutes deux de 2,5% fin 2024. Le risque pesant sur ce scénario est celui d'une inflation plus tenace que prévu conduisant à un scénario monétaire plus agressif qu'anticipé.

Loin de la reprise espérée, la Chine peine à retrouver sa dynamique. Une crise de confiance profonde des ménages (crainte du chômage, épargne de précaution) et les turbulences irrésolues du marché immobilier continuent de justifier l'atonie de la demande interne. Celle-ci se traduit par une faiblesse telle de l'inflation que la déflation menace. Or, les autorités chinoises ne peuvent ignorer que la reprise ne tient pas ses promesses mais elles manquent d'outils de relance adaptés, propres à stimuler la consommation. La cible annuelle de croissance que les autorités avaient annoncée « autour de 5% » avec prudence devrait être atteinte (effets de base favorables) mais les doutes portent sur l'aptitude de la Chine à maintenir ce rythme.

Dans la **zone euro**, fondé sur une inflation totale moyenne se repliant de 8,4% en 2022 à 5,5% en 2023 puis 2,9% en 2024, le scénario retient une croissance modeste, de 0,6% en 2023 et 1,3% en 2024, encore inférieure à son rythme potentiel. **Le repli (avéré et prévu) du rythme de croissance est assez brutal : il n'est pas annonciateur d'une récession mais, plutôt, d'une « normalisation » des comportements.**

Les facteurs de soutien, à l'appui de ce scénario de normalisation, demeurent. Les défaillances d'entreprises restent, en effet, en nombre encore relativement faibles, et circonscrites à des secteurs spécifiques (hébergement et restauration, transports et logistique) ; le marché du travail est résilient ; la profitabilité des entreprises est « acceptable », les entreprises ayant, dans certains secteurs, restauré leurs marges à la faveur de la hausse des prix. Par ailleurs, le repli attendu de l'inflation devrait limiter l'affaiblissement de l'activité : la consommation bénéficierait de l'amélioration des revenus réels mais aussi de l'excès d'épargne dont disposent les ménages les plus aisés, bien qu'une large partie de ce surplus ait

déjà été transformé en actifs immobiliers et financiers non liquides. Enfin, l'investissement hors logement devrait se maintenir grâce à la baisse des coûts des biens intermédiaires et au fort soutien des fonds européens. **Les risques sont néanmoins majoritairement baissiers** : on peut notamment craindre un durcissement des conditions de crédit (qui pourrait faire basculer la croissance de la normalisation à une correction plus nette) et une compression anticipée des marges.

Contrairement à certains pays européens, la **France** a pu éviter une récession technique en début d'année. Mais les moteurs de la croissance se « grippent ». En raison de l'inflation, la consommation des ménages a déjà reculé ; l'augmentation des taux d'intérêt destinée à contrer l'inflation pèse sur l'investissement des sociétés et contribuera au ralentissement de l'investissement des sociétés non-financières. La croissance devrait nettement fléchir en 2023 passant de 2,5% en 2022 à 0,6%. En 2024, une lente reprise pourrait s'amorcer et la croissance s'élèverait à 1%.

Si l'inflation totale a déjà enregistré une nette baisse, largement mécanique, la résistance de l'inflation sous-jacente, elle-même alimentée par une croissance plus robuste qu'anticipé, a conduit les banques centrales à se montrer agressives. Sous réserve de la poursuite du repli de l'inflation, mais surtout de celui de l'inflation sous-jacente, le terme des hausses de taux directeurs serait proche. Les taux longs pourraient ensuite s'engager lentement sur la voie d'un repli modeste.

Après dix hausses de taux consécutives totalisant 500 points de base, la **Réserve fédérale** a opté en juin pour le statu quo (borne haute de la fourchette des *Fed funds* à 5,25%) tout en indiquant que de nouvelles hausses pourraient intervenir et en livrant un dot plot suggérant un resserrement supplémentaire de 50 points de base (pb), une projection agressive. La crainte d'une récession couplée au maintien d'une inflation encore trop élevée plaide en faveur d'une hausse limitée à 25 pb, comme le suggère le marché. Les *Fed Funds* pourraient ainsi atteindre leur pic à l'été (borne haute à 5,50%). L'assouplissement monétaire pourrait être entrepris à partir du deuxième trimestre 2024 à un rythme progressif (25 pb par trimestre) laissant la borne supérieure à 4,75% à la fin de 2024.

La **BCE** devrait conserver une politique monétaire restrictive, voire très restrictive, au cours des prochains trimestres : la baisse de l'inflation est trop lente et sa convergence vers la cible loin d'être acquise. La BCE devrait donc remonter ses taux à deux reprises (en juillet et en septembre, portant le taux de dépôt à 4%) tout en poursuivant son resserrement quantitatif : fin des réinvestissements dans le cadre de l'APP à partir de juillet 2023 mais poursuite des réinvestissements jusqu'à la fin 2024 dans le cadre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) ; poursuite du remboursement des TLTRO jusqu'en fin 2024 (mais plus graduellement après le remboursement de juin 2023). La baisse des taux directeurs n'interviendrait pas avant fin 2024 (-50 pb).

En accordant la priorité à la lutte contre l'inflation, les stratégies monétaires ont contribué à limiter le désancrage des anticipations d'inflation et la sur-réaction des taux longs, mais promu des courbes de taux d'intérêt inversées et des rendements réels faibles voire négatifs. Hors surprise sur l'inflation, le risque de hausse des taux longs « sans risque » mais aussi d'écartement sensible des *spreads* souverains intra zone euro est limité. Le risque d'une courbe durablement inversée est bien réel ; notre scénario retient une pente (taux de swap 2/10 ans) de nouveau faiblement positive à partir de 2025. Les taux américain et allemand à dix ans sont attendus aux alentours de, respectivement, 3,75% et 2,60% fin 2023 puis en léger repli (3,50%) et stables. Les *spreads* par

rapport au *Bund* seraient de 65 pb pour la France et 200 pb pour l'Italie fin 2023. Enfin, notre scénario table sur un euro à environ 1,10 dollar fin 2023.

Perspectives 2023 pour Crédit Agricole CIB

L'environnement économique est resté chahuté sur le début d'année 2023, la lutte contre l'inflation étant restée la priorité des banques centrales, avec des hausses régulières de leurs taux directeurs. De même, les conséquences du conflit russo-ukrainien en Europe (énergie, pénurie d'intrants) ont continué de peser sur les économies. Pour autant, la consommation des ménages a absorbé, mieux qu'anticipé, les ponctions sur le pouvoir d'achat et les resserrements monétaires, dans la plupart des économies avancées, grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée. Ainsi, la croissance a mieux résisté qu'anticipé et l'inflation a poursuivi son repli tout en restant élevée. Cet environnement a créé des risques mais également des opportunités pour les activités de Crédit Agricole CIB.

Dans ce contexte, Crédit Agricole CIB a réalisé sa meilleure performance historique sur le premier semestre 2023, illustrant la bonne dynamique et la complémentarité de ses métiers et de son *business model*. L'ambition de Crédit Agricole CIB continue d'être le partenaire privilégié de ses clients et engagé sur la durée en facilitant

leurs activités et leurs transitions dans une approche globale avec le Groupe Crédit Agricole.

Sur les activités de la **Banque de marché et d'investissement**, Crédit Agricole CIB va poursuivre sa stratégie de service des besoins de ses clients. Malgré les effets de saisonnalité qui impliquent un traditionnel ralentissement au deuxième semestre, l'environnement de retrait des tranches TLTRO devrait être favorable aux activités d'arrangement de dette sur le marché primaire, à la Titrisation et aux activités de *Secured Funding*. Les activités de couverture et de produits structurés devraient continuer leur bonne tenue malgré la récente baisse de la volatilité.

Dans les activités de la **Banque de financement**, Crédit Agricole CIB entend poursuivre la progression de ses revenus sur l'ensemble des différents segments des financements structurés, dans la continuité de 2022 et en tenant compte de l'impact du conflit russe et de ses ambitions en matière de transition écologique en ligne avec la trajectoire net zéro. Crédit Agricole CIB anticipe également une croissance de ses activités *International Trade & Transaction Banking* qui devrait rester soutenue, en particulier sur les activités d'affacturage et de *Cash Management*. Hors impacts négatifs du conflit russe, les activités de *Corporate & Leveraged Finance* devraient poursuivre leur développement, notamment sur les activités *Telecom*.

4. FACTEURS DE RISQUE

Cette partie présente les évolutions significatives survenues au cours du premier semestre 2023 portant sur la partie Facteurs de risque du Document d'enregistrement universel (DEU) 2022 de Crédit Agricole CIB (p. 150 et suivantes). Ces évolutions apparaissent en caractères gras dans les paragraphes ci-dessous.

4.1. Risques de crédit

♦ A – Crédit Agricole CIB est exposé à un risque de crédit sur ses contreparties *corporates* & institutions financières

Crédit Agricole CIB est exposé au risque de crédit sur ses contreparties de type *corporates* ou institutions financières. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques ou un fonds d'investissement. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents relativement bas, Crédit Agricole CIB pourrait alors avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait sa rentabilité. Ces provisions sont comptabilisées dans son compte de résultat dans le poste « coût du risque ». Le niveau des provisions de Crédit Agricole CIB est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume, du type et de la maturité de prêts accordés, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts. Le coût du risque inclut à la fois les charges sur les encours en défaut (ECL *stage* 3 selon la norme IFRS 9) mais également des charges en cas de détérioration du profil de risque d'une contrepartie (ECL *stage* 1 et *stage* 2 en norme IFRS 9).

Sur les *corporates*, la qualité du crédit des emprunteurs pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté, pour les prêteurs, à réduire leur niveau de protection en termes de *covenants* bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement.

Les conséquences de la crise du Covid se résorbent, avec une reprise progressive des secteurs liés au tourisme (aéronautique, croisière, hôtellerie). En revanche, la conjoncture économique, marquée par l'inflation sur les prix de l'énergie, les matières premières et les charges de personnel impacte les marges de nos clients corporates. Par ailleurs, la hausse des taux se répercute sur les frais financiers qui absorbent une part croissante des résultats d'exploitation. L'impact est marqué pour le secteur de la distribution, traditionnellement avec des marges très faibles. La situation des petits équipementiers reste difficile dans le secteur de l'automobile, lui-même entamant une révolution structurelle de très grande ampleur avec l'avènement accéléré des véhicules électriques. Dans le secteur du *shipping*, malgré des profits exceptionnels, une certaine vigilance est nécessaire sur le segment du porte-conteneur du fait de livraisons massives en 2023 et 2024 alors que la conjoncture est moins clémente côté demande. Le segment du vrac sec reste sous surveillance en raison du ralentissement de l'économie chinoise, principal moteur. Les difficultés de l'offshore pétrolier (plateformes ou navires de forage) étaient déjà présentes avant la pandémie. Les

valorisations des actifs sont impactées par la remontée des taux, essentiellement sur le portefeuille immobilier, et en particulier au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Crédit Agricole CIB est exposé à de nombreuses institutions financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole CIB à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières de ces contreparties. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole CIB serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Crédit Agricole CIB ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole CIB au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Le contexte structurel et conjoncturel actuel crée une configuration de marché porteuse de risques de liquidité pour les banques et les institutions financières. Nous assistons à la fin du régime de taux bas voire négatifs, couplée à des besoins en refinancement très importants en fin de TLTRO en Europe, alors qu'aux États-Unis le Trésor va absorber de la liquidité pour des montants très significatifs suite au relèvement du plafond de la dette. L'environnement post Covid et la guerre en Europe sont aussi susceptibles de créer des événements de marché inattendus. Comme l'ont montré les difficultés des banques régionales américaines au cours du premier semestre 2023, la remontée des taux est un facteur de risque pour certaines institutions financières peu régulées. L'environnement et le marché évoluent de façon extrêmement rapide. Les bases de dépôts sont plus instables, ce que l'*e-banking*, 24/7, les médias, les *fintech*, et les crypto-monnaies renforcent. Le soutien externe, basé sur les interventions des autorités, a fonctionné dans les cas récents.

Crédit Agricole CIB a recours à des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation. Mais seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole CIB est couverte par ces techniques.

La qualité moyenne du portefeuille reste bonne avec une part de notations *investment grade* de 87 % au 30 juin 2023, stable par rapport au 31 décembre 2022.

Les actifs pondérés spécifiques au risque de crédit, hors titrisation (couvert par le point D) et hors souverain (couvert par le point E), s'élèvent à 73,0 milliards d'euros au 30 juin 2023, soit environ 53 % du total des actifs pondérés.

♦ B - Toute concentration sectorielle ou individuelle significative pourrait impacter la situation financière de Crédit Agricole CIB.

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 151 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2023, les quatre premières filières économiques de Crédit Agricole CIB étaient celles de la Banque, représentant un montant de 87 milliards d'euros ou 19,2% du montant total des

expositions nettes de garantie export, les Autres activités financières non bancaires à hauteur de 39 milliards d'euros (8,7%), le Pétrole et Gaz à hauteur de 34 milliards d'euros (7,6%), et l'Électricité à hauteur de 29 milliards d'euros (6,4%).

◆ **C – Crédit Agricole CIB est soumis à un risque de contrepartie sur ses opérations de marché**

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 151 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 20,7 milliards d'euros au 30 juin 2023.

◆ **D – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de crédit lié aux opérations de titrisation**

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 151 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2023, les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 8,5 milliards d'euros.

◆ **E – Crédit Agricole CIB est exposé aux risques Pays et Souverains**

Du fait de son exposition à de nombreux pays sur tous les continents, Crédit Agricole CIB est exposé au risque-pays lorsqu'une dégradation de l'environnement, de la situation économique, financière, politique ou sociale d'un pays affecte les activités de la Banque et la qualité des contreparties dans ce pays. Crédit Agricole CIB surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique, dans un ou plusieurs pays où il exerce, pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. En outre, Crédit Agricole CIB est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

Les expositions de Crédit Agricole CIB se répartissent sur les principales zones géographiques suivantes : France, autres pays de l'Europe de l'Ouest et Amérique du Nord. Tous secteurs confondus, le montant des expositions de Crédit Agricole CIB sur ces trois zones est respectivement au 30 juin 2023 de 90 milliards, 142 milliards et 89 milliards d'euros ce qui représente respectivement 20 %, 31 % et 20 % des expositions totales. Par ailleurs, les engagements commerciaux dans les pays de *rating* interne non *investment grade* s'élèvent à 13 % du total des expositions au 30 juin 2023.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB est exposé au risque souverain au titre de ses engagements sur diverses contreparties souveraines (dans le cas où celles-ci feraient défaut ou seraient en incapacité de faire face à leurs obligations contractuelles). L'augmentation de la dette des États au moment de la crise sanitaire a renforcé ce risque. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 3,2 milliards d'euros au 30 juin 2023.

Fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé, dont l'ampleur et la durée, plus d'un an plus tard, ainsi que ses impacts économiques et financiers demeurent très incertains.

Le Groupe Crédit Agricole CIB a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Cependant, le Groupe est exposé directement et indirectement en Russie du fait des activités préalables au début du conflit et il a enregistré dès le premier trimestre 2022 des provisions sur encours sains, conformément aux normes IFRS.

Les expositions comptabilisées dans la filiale CACIB AO (expositions *on-shore*) représentent l'équivalent de 0,2 milliard d'euros au 30 juin 2023 contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021, la variation sur la période s'expliquant par une baisse progressive des encours, notamment les dépôts auprès de la banque centrale de Russie. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 144 millions équivalent euros, dont environ 64 millions d'euros de capitaux propres et 80 millions d'euros en dettes subordonnées au 30 juin 2023 (le montant des capitaux est resté assez stable depuis le 31 décembre 2022).

Les expositions comptabilisées en dehors de CACIB AO (expositions *off-shore*)⁽¹⁾ représentent l'équivalent de 2,3 milliards d'euros au 30 juin 2023 (dont 2,3 milliards d'euros enregistrés au bilan⁽²⁾). Elles ont enregistré une baisse de -0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2022 et de -2,3 milliards d'euros depuis le début du conflit fin février 2022. La part hors bilan des expositions *off-shore* (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,1 milliard d'euros au 30 juin 2023, en baisse significative de -1,5 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Dans le contexte du conflit qui se poursuit et des sanctions internationales qui en découlent, le portefeuille continue de faire l'objet d'une surveillance resserrée et les expositions continuent de se réduire progressivement au fur et à mesure des remboursements constatés dans le strict respect des sanctions internationales. En outre, dès le premier trimestre 2022 au démarrage du conflit, les expositions ont fait l'objet d'un provisionnement significatif majoritairement sur les expositions performantes. Ce provisionnement est ensuite actualisé à chaque trimestre. Ainsi, le coût du risque relatif aux expositions russes sur le premier semestre 2023 atteint 7,7 millions d'euros, dont 4,3 millions d'euros portant sur les expositions performantes (Stages 1&2) et 3,4 millions d'euros sur des dossiers spécifiques (Stage 3). Le montant total des provisions sur les expositions russes atteint 502 millions d'euros au 30 juin 2023.

L'exposition russe d'Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 152 millions d'euros au 30 juin 2023, en baisse depuis le 31 décembre 2022 (équivalent de 220 millions d'euros).

Le risque de variation⁽³⁾ lié aux opérations de dérivés est désormais nul au 30 juin 2023 (contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au total, ces expositions, de taille limitée (0,6 % du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2023), continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite.

(1) Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

(2) Partie utilisée des facilités de crédit.

(3) Le risque de variation correspond au montant en risque « Amount at risk », perte immédiate en cas de défaut, incluant les éventuels appels de marge.

4.2. Risques financiers

◆ A – L'évolution des conditions des marchés financiers pourrait impacter les résultats de Crédit Agricole CIB

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 152 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

Les actifs pondérés spécifiques au risque de marché s'élèvent à 10,6 milliards d'euros au 30 juin 2023.

◆ B – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de change

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 152 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

◆ C – Crédit Agricole CIB est exposé à certaines variations de taux d'intérêt

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 153 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

Selon l'approche réglementaire⁽¹⁾, la sensibilité de la valeur économique de la banque à une variation des taux d'intérêt de 200 points de base ressort à 1 093 millions d'euros, soit 3,6 % des fonds propres prudentiels totaux.

◆ D – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de variation de valeur de son portefeuille titres

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 153 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

Au 31 décembre 2022, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole CIB s'élevait à près de 34 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 40 millions d'euros.

◆ E – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de disponibilité et de prix de la liquidité

Le risque de liquidité comporte deux volets : le risque de disponibilité de la liquidité d'une part et le risque de prix de la liquidité d'autre part. Concernant le risque de disponibilité de la liquidité, Crédit Agricole CIB est exposé au risque que ses passifs et notamment les ressources clientèles, les ressources de marché court terme et les ressources de marché long terme, se retrouvent insuffisants pour couvrir ses actifs. Si tel était le cas, Crédit Agricole CIB risquerait de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Cette situation peut être consécutive à une crise systémique (crise financière impactant l'ensemble des

acteurs), idiosyncratique (propre au Groupe Crédit Agricole ou à Crédit Agricole CIB) ou une combinaison des deux. L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées et ce à un prix raisonnable. **Au cours du premier semestre 2023, le resserrement des politiques monétaires, hausse des taux et baisse des bilans des Banques Centrales en particulier, a eu un impact sur la liquidité mondiale et son coût d'accès. Par exemple les fonds communs de placement (MMF - *Money Market Funds*) sont redevenus attractifs versus les dépôts en banque, le retour des taux en territoire positif côté Euro a aussi relancé la compétition entre banques sur la collecte. Au 30 juin 2023, le Groupe affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 121 %, un niveau supérieur au plancher réglementaire de 100 %.**

Le risque de prix de la liquidité est le risque de surcoût financier induit par une variation du *spread* de refinancement. Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole CIB est en effet directement lié à son *spread* de crédit (correspondant au montant payé aux investisseurs pour les instruments de dette émis par Crédit Agricole CIB, excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité). Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur, reflétée notamment dans la notation de crédit. Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de Crédit Agricole CIB et ce à la fois sur sa disponibilité et son prix. Une dégradation importante de notation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole CIB. En effet, les notations influencent la quantité de liquidité que Crédit Agricole CIB peut emprunter sur les marchés ; elles peuvent également, en cas de dégradation marquée, générer un besoin additionnel de liquidité lié aux obligations au titre de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture. Côté prix, un émetteur mieux noté bénéficiera, toutes choses égales par ailleurs, d'un prix inférieur.

Les notations du Groupe selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3 [perspective stable], A+ [perspective stable] et AA- [perspective stable] au 30 juin 2023.

◆ F – Toute variation significative dans la valeur des participations pourrait impacter les résultats de Crédit Agricole CIB

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 154 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

(1) Au 31/12/2022, les éléments diffusés ont été calculés en méthodologie interne.

4.3. Risques opérationnels

Les actifs pondérés spécifiques à ces risques s'élèvent à 22,3 milliards d'euros au 30 juin 2023.

- ♦ **A – Crédit Agricole CIB est exposé aux risques de non-conformité et aux risques juridiques**

Crédit Agricole CIB est exposé au risque de fraude

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 154 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

Crédit Agricole CIB est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés, risque résultant de procédures judiciaires, arbitrales

ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 154 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

- ♦ **B – Crédit Agricole CIB est exposé à d'autres risques opérationnels dont les risques de Sécurité des Systèmes d'Information**

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 155 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

4.4. Risque business

- ♦ **A - Des conditions économiques et financières défavorables pourraient exposer Crédit Agricole CIB à un risque systémique qui impacterait ses activités et sa situation financière**

Dans l'exercice de ses activités, Crédit Agricole CIB est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 39 % du produit net bancaire de Crédit Agricole CIB a été réalisé en France, 31 % dans le reste de l'Europe et 30 % dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole CIB intervient pourrait notamment provenir de plusieurs facteurs.

- La guerre en Ukraine est toujours en cours, sans que l'on sache comment, quand et dans quelles conditions elle peut se terminer. Une intensification du conflit, un élargissement à d'autres pays, la menace nucléaire, l'effondrement de la Russie, etc. ou, à l'inverse, une paix rapide et un compromis satisfaisant : rien n'est dessiné. Les risques d'une dégradation du contexte global sont toujours très présents et susceptibles de perturber fortement l'économie mondiale.
- La crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes, à l'instar de l'*Inflation Reduction Act* américain. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Les volontés hégémoniques des grandes puissances entraînent des tensions géopolitiques et commerciales. Les équilibres géopolitiques mondiaux évoluent rapidement et la recomposition géopolitique est à l'œuvre sans que l'on puisse en anticiper les contours précis. En particulier, l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine et leur volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques, peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques : guerre et sanctions commerciales, tensions militaires, autour de Taïwan et en mer de Chine méridionale, etc.

- L'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse, selon les évolutions géopolitiques et les risques qu'elles entraînent sur les prix, notamment énergétiques et alimentaires, et les chaînes d'approvisionnement.
- La hausse rapide des taux d'intérêt peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser ces dettes peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques.
- Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient être plus négatifs que prévu sur l'activité de la clientèle et sur la qualité des actifs. De manière générale, la succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique qu'elle a générées peuvent conduire les banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un arrêt prématuré du resserrement monétaire pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité.
- Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique, en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage.
- Des événements climatiques, sécheresse, inondations ou un hiver difficile, peuvent entraîner une reprise des tensions sur les prix énergétiques et alimentaires. Une inflation plus élevée viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe. Une crise politique et sociale, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.

Quelles que soient ses causes, la détérioration des conditions économiques et financières pourrait avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes sur les activités de Crédit Agricole CIB, ses résultats et sa situation financière :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole CIB, ce qui pourrait réduire ses revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients, générant des charges additionnelles en coût du risque pour Crédit Agricole CIB ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole CIB ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole CIB les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient intervenir si la conjoncture se détériorait ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou de la crise Covid en 2020) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole CIB, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

Ainsi, les secteurs économiques sur lesquels Crédit Agricole CIB intervient ont été touchés de manière diverse par le contexte géopolitique et économique. Ceux sur lesquels les dégradations de profil de risque sont les plus marquées regroupent : le secteur de la distribution, traditionnellement avec des marges très faibles, qui représente 2,5 % des expositions de Crédit Agricole CIB, le secteur de l'automobile (et en particulier les petits équipementiers) qui représente 2,9 % des expositions, le secteur du *shipping* (notamment les segments du porte-conteneur et du vrac sec) représentant 2,5 % des expositions, le secteur *Oil & Gas* (et notamment l'*offshore* pétrolier) représentant 7,6 % des expositions, et le portefeuille immobilier (notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni) représentant 4,8 % des expositions.

La dégradation de profil de risque sur les différents secteurs cités ci-dessus ainsi que la dégradation de la notation des contreparties russes dans le contexte du conflit entre la Russie et l'Ukraine se traduisent notamment par du coût du risque pour Crédit Agricole CIB et des emplois pondérés supplémentaires reflétant une baisse des notations internes de crédit des clients. Ces deux facteurs

conjugués réduisent la rentabilité de Crédit Agricole CIB. Sur l'année 2022, les notations internes de crédit des clients de Crédit Agricole CIB ont été sensiblement affectées par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, en particulier par les conséquences du conflit en Ukraine. Ainsi, Crédit Agricole CIB a enregistré un coût du risque de -249 millions d'euros au sein de la Banque de financement et d'investissement, dont -536 millions d'euros sur les clients russes (et dont -374 millions d'euros sur les encours performants, *Stages 1&2*), tandis que les emplois pondérés s'élèvent à +4,6 milliards d'euros liée aux impacts du conflit Russie-Ukraine et en particulier les dégradations de notation des contreparties russes ainsi que sur les risques de marché. **Au cours du premier semestre 2023, le coût du risque de la Banque de financement et d'investissement est resté modéré, à -67 millions d'euros.**

Cependant, au premier semestre 2023, comme en 2022, la diversification des activités de Crédit Agricole CIB reste un atout majeur, tant en termes de secteurs, de métiers que de géographies. Les axes du nouveau plan à moyen terme vont permettre de poursuivre le développement sur les segments différenciants de Crédit Agricole CIB et de renforcer la prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique ainsi que la digitalisation afin de préserver et développer nos parts de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de Crédit Agricole CIB pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

- ♦ **B - Des évolutions législatives et réglementaires défavorables pourraient exposer Crédit Agricole CIB à un risque systémique qui affecterait la conduite de ses activités et ses résultats**

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 157 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

- ♦ **C - Crédit Agricole CIB pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son plan à moyen terme, l'exposant à un risque stratégique**

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 158 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

4.5. Risques climatiques et environnementaux

- ♦ **Crédit Agricole CIB est exposé aux risques induits par les changements climatiques et environnementaux.**

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 158 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

4.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2022 (cf. page 159 du DEU 2022 de Crédit Agricole CIB).

5. GESTION DES RISQUES

Les principales catégories de risques auxquelles le groupe Crédit Agricole CIB est exposé sont :

- les risques de crédit ;
- les risques financiers ;
- les risques opérationnels, dont font partie les risques juridiques ainsi que les risques de non-conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du Document d'enregistrement universel de 2022, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (pages 161 à 204).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2023 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

5.1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Document d'enregistrement universel 2022, de la page 177 à 187.

Concentrations

♦ Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par zone géographique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (nets de garanties crédit export, hors UBAF) au 30 juin 2023 (soit 454 milliards d'euros contre 465 milliards d'euros au 31 décembre 2022) se répartit comme suit :

Répartition en %	30.06.2023	31.12.2022
Autres pays d'Europe de l'Ouest	31,19%	30,07%
France	19,92%	26,54%
Amérique du nord	19,62%	18,71%
Asie (Hors Japon)	10,55%	11,27%
Japon	11,02%	5,76%
Afrique et Moyen-Orient	3,95%	4,24%
Amérique Latine	2,31%	2,18%
Autres pays d'Europe	1,43%	1,23%
Autres et supranationaux	0,01%	0,00%

Source : risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, nets de garantie crédit export).

♦ Ventilation des risques par filière économique (y compris les contreparties bancaires)

Au 30 juin 2023, les crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB, nets de garanties crédit export (hors UBAF) s'élèvent à 454 milliards d'euros (532 milliards d'euros bruts) contre 465 milliards d'euros à fin 2022.

Leur ventilation par filière économique se répartit comme suit :

Répartition en %	30.06.2023	31.12.2022
Banque	19,15%	20,14%
Divers	15,47%	15,69%
Dont Titrisations	8,76%	8,64%
Autres activités financières (non bancaires)	8,66%	8,28%
Pétrole et Gaz	7,57%	8,62%
Immobilier	4,79%	4,64%
Électricité	6,39%	5,93%
Aéronautique/Aérospatial	3,37%	3,48%
Industrie lourde	3,66%	3,50%
Automobile	2,93%	2,85%
Maritime	2,54%	2,45%
Télécom	3,86%	3,30%
BTP	2,00%	1,92%
Assurance	2,31%	2,20%
Autres industries	2,89%	2,72%
Autres Transports	2,39%	2,43%
Production & Distribution de biens de consommation	2,55%	2,37%
Informatique/Technologies	2,46%	2,75%
Santé/Pharmacie	1,92%	1,76%
Agroalimentaire	1,62%	1,41%
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,04%	1,08%
Services non marchands/ Secteur public/Collectivité	0,98%	1,26%
Média/Édition	0,59%	0,37%
Utilities	0,46%	0,47%
Bois/Papier/Emballage	0,39%	0,38%
Total	100,00%	100,00%

Source : risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, nets de garantie crédit export).

◆ Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole CIB et ses principaux mouvements sont présentés en note 4.9 des états financiers consolidés.

◆ Application de la norme IFRS 9

Les principes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (*Expected Credit loss* - ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables (§ risque de crédit) qui précisent en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir d'une part, sur toute la durée de vie d'autre part, ou encore pour déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des facteurs de réduction des risques et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le *forward looking central* permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et le *forward looking local* qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales de Crédit Agricole CIB.

Pour la construction du « *forward looking central* », le Groupe s'appuie sur quatre scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole S.A. qui sont pondérés en fonction de leur probabilité d'occurrence anticipée. Le scénario de base qui est fondé sur les hypothèses budgétaires est complété par trois autres scénarios (adverse, adverse modéré et favorable). Les modèles quantitatifs permettant d'évaluer l'impact des données macro-économiques sur l'évolution des ECL sont également utilisés dans les stress tests internes et réglementaires.

Les variables économiques actualisées trimestriellement contiennent les facteurs ayant un effet sur les principaux portefeuilles du Groupe (exemple : évolution du PIB France et pays de la zone euro, taux de chômage France et Italie, investissement des ménages, prix du pétrole etc.).

Les perspectives économiques et les scénarios utilisés pour le calcul des ECL sont examinés trimestriellement par le Comité de coordination IFRS 9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole S.A. impliquées dans le processus IFRS 9.

Le scénario central utilisé dans les modèles de prévisions du « *forward looking* » central du Groupe et de ses entités peut être résumé de la manière suivante :

Le nouveau scénario central d'Eco 2022 présente à la fois des signaux négatifs et positifs. Au titre des perspectives négatives, la pression inflationniste se poursuit principalement sur les prix de l'énergie. On note une hausse de l'inflation +4,2% en France et +7,6% aux USA en 2022.

Le choc inflationniste est considéré comme conjoncturel avec un retour à la normale en 2023.

Malgré ce contexte, les prévisions économiques font état d'une nette amélioration des perspectives sur le chômage en zone Euro, avec un niveau exceptionnellement bas pour la France, 7,5%. Les PIB de la zone Euro et des USA retrouvent leur niveau d'avant crise grâce à des taux de croissance soutenus en 2022 (3% pour les USA et la zone Euro). Les marchés action et immobilier sont également en nette progression dans le scénario central.

◆ Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la note 3 des états financiers au 30 juin 2023.

5.2. Risques financiers

RISQUES DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 188 à 194 du Document d'enregistrement universel 2022.

MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

Au cours du premier semestre 2023, une amélioration méthodologique a été déployée suite à une mission d'audit sollicitée par la banque et réalisée en 2021 ; la BCE a autorisé Crédit Agricole CIB à étendre son modèle de VaR/SVaR à l'inclusion des expositions xVA à compter du 16 Mars 2023.

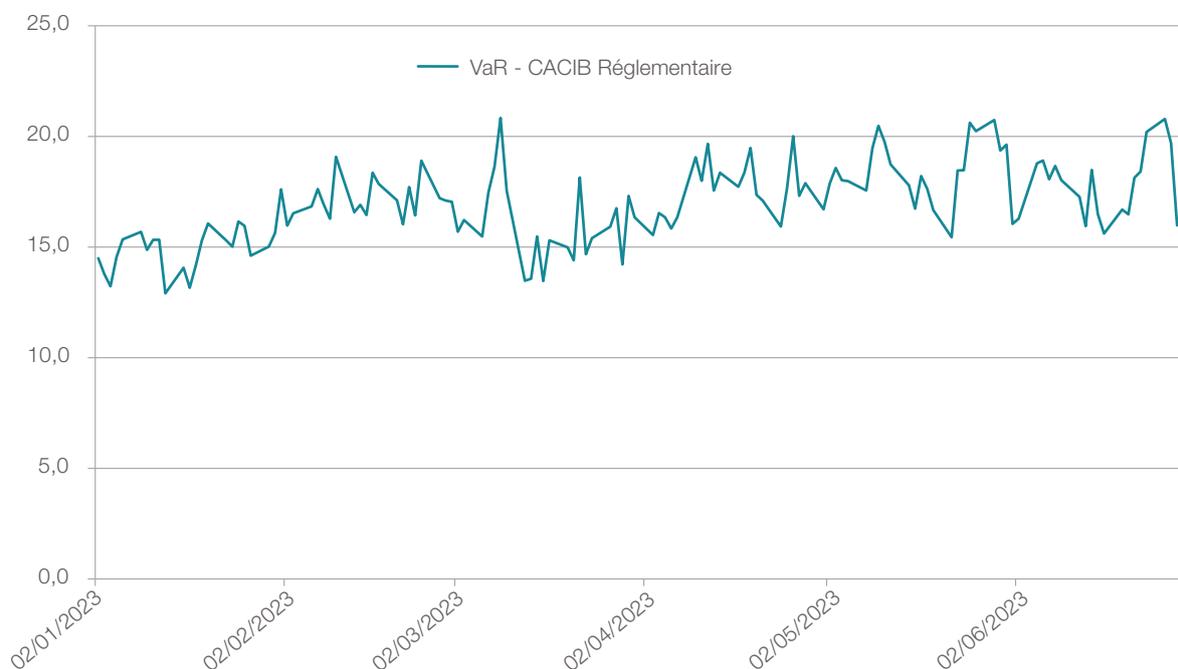
EXPOSITION (MESURE DE LA VALUE AT RISK (VaR))

► Mesure de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1^{er} semestre 2023

En millions d'euros	Premier semestre 2023				31.12.2022
	Fin de période	Minimum	Moyenne	Maximum	
Total VaR	16	13	17	21	16
Effet de compensation	(9)	(2)	(8)	(16)	(6)
Taux	11	6	12	18	8
Action	3	2	3	4	2
Change	3	2	3	6	5
Commodities	0	0	0	0	0
Crédit	7	5	7	9	6

ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA VaR DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

► VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1^{er} semestre 2023 (en millions d'euros)



La VaR réglementaire à la fin du premier semestre 2023 s'élève à 15,6 millions d'euros.

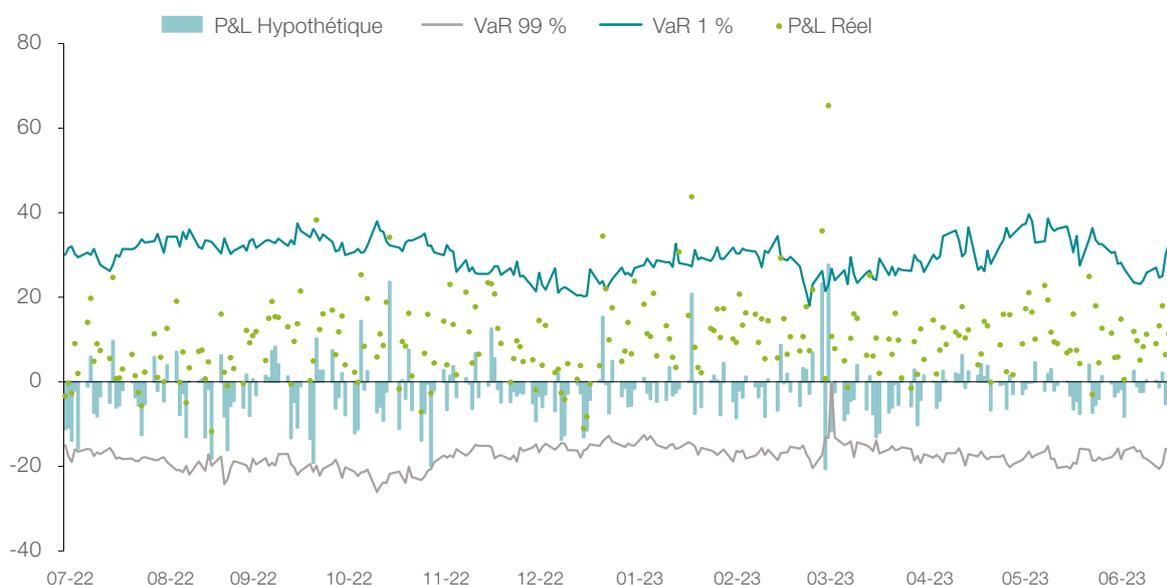
Durant le premier semestre 2023 la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB évolue dans une fourchette plus étroite qu'au cours de l'année 2022, le maximum a été atteint à 20,8 millions d'euros le 9 mars 2023 et le minimum le 13 janvier 2023 à 12,9 millions d'euros.

La dynamique de la VaR au cours de la période est notamment expliquée par la baisse des effets de compensation entre les différents périmètres mais également par la volatilité des marchés telle que celle observée au cours du mois de mars (lors de la crise de liquidité des banques régionales américaines et la crise « Crédit Suisse »). La hausse est principalement imputable aux périmètres taux et crédit, comme l'atteste le tableau précédent « Mesure de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1^{er} semestre 2023 ».

La moyenne sur le semestre de la VaR réglementaire est à 16,9 millions d'euros, en hausse par rapport à sa moyenne de l'année 2022 à 15,2 millions d'euros.

BACKTESTING DE LA VaR

► Backtesting de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2023 (en millions d'euros – état Pilier 3 - MR4)



À fin juin 2023, on relève sur un an glissant, 1 exception de *Backtesting* de la VaR avec une perte sur le P&L hypothétique (résultat quotidien retraité des réserves d'incertitudes et des nouvelles transactions) supérieure à la VaR. Cette exception relevée le 14 mars 2023, à considérer dans la détermination du montant de fonds propres, est essentiellement due aux variations des données de marché qui ont été observées au mois de mars 2023.

ÉVOLUTION DE LA VaR RÉGLEMENTAIRE STRESSÉE SUR LE PREMIER SEMESTRE 2023

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (*Stressed Value at Risk*) est produite à une fréquence hebdomadaire. La VaR Stressée a connu, au même titre que la VaR, une évolution méthodologique au cours du premier semestre 2023 avec l'inclusion des expositions xVA à compter du 16 Mars 2023.

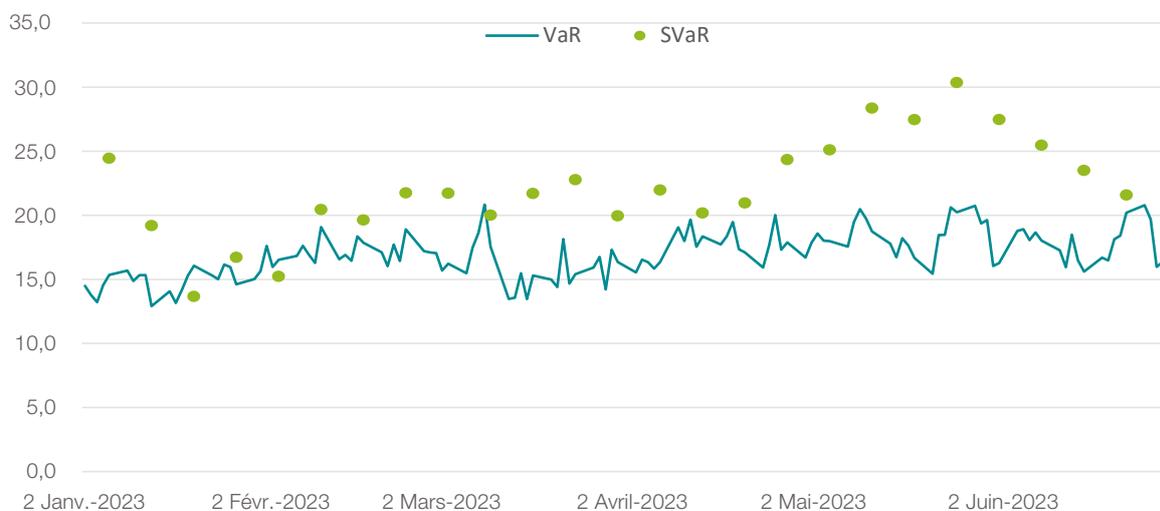
Le graphique ci-dessous expose l'évolution de la VaR et de la VaR stressée réglementaires de Crédit Agricole CIB sur le premier semestre 2023.

La VaR Stressée affiche une moyenne sur le premier semestre 2023 à 22,1 millions d'euros, en nette baisse par rapport au dernier semestre 2022, et en dessous de son pic de 42,2M€ atteint le 14 octobre 2022.

La dynamique à la hausse de la SVaR réglementaire sur le semestre reste corrélée à celle du périmètre taux.

À fin juin, le ratio VaR stressée / VaR s'élève à 1,3.

► VaR stressée réglementaire S1-2023 (en M€)



En millions d'euros

	Premier semestre 2023				31.12.2022
	Fin de période	Minimum	Moyenne	Maximum	
VaR réglementaire Stressée	21	14	22	30	22

AUTRES INDICATEURS

► Exigences en fonds propres liées à l'IRC (*Incremental Risk Charge*)

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2022
IRC	216	120	216	179	147

► Exigence de fonds propres liés à la CVA

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2022
CVA	375	315	375	337	349

► Exigence de fonds propres liés à la prudent valuation

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2022
Prudent Valuation	906	906	921	914	975
dont au titre des Activités de Marché	686	686	698	692	757

AUTRES RISQUES FINANCIERS

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 195 à 198 du Document d'enregistrement universel 2022 et n'ont pas connu d'évolution significative.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Le risque de taux d'intérêt global (RTIG) ou le risque de taux du portefeuille bancaire se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire.

Les objectifs et politique, Gestion du risque, et la méthode de mesure du risque de taux d'intérêt global sont présentés pages 195 et 196 du Document d'enregistrement universel de 2022.

◆ Exposition

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux d'intérêt global sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle d'adossement en taux de chaque financement clientèle auprès de la Trésorerie.

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des fonds propres et des participations, de la modélisation des passifs non rémunérés et pour les maturités inférieures à un an des activités de Trésorerie du portefeuille bancaire.

Le Groupe est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Crédit Agricole CIB gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre de limites d'exposition en gaps et en Valeur Actuelle Nette (VAN) toutes devises définies par Crédit Agricole S.A.

Les impasses de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventioennellement, une impasse positive représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Les résultats de ces mesures au 30 juin 2023 traduisent ainsi une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêt, principalement sur la première année.

<i>en milliards d'euros</i>	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne dollar US	0,72	(0,05)	0,12
Impasse moyenne euro	2,09	0,27	0,47

RISQUES DE CHANGE

Le risque de change représente le risque financier lié à l'évolution défavorable du cours des parités de devises sur le marché des changes. Il s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures et de manière différenciée entre risque de change structurel et opérationnel. Les risques de change structurel et opérationnel sont décrits à la page 196 du Document d'enregistrement universel de 2022 et n'ont pas significativement évolué sur le premier semestre 2023.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'investisseurs ou lors d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires, monétaires et obligataires).

À fin juin 2023, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 154 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 128 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB.

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole CIB s'élève à 121 % à fin juin 2023. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil minimum, fixé à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL ET DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie.

La note 3.5 des états financiers consolidés du Groupe présente les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture. Les trois types de couvertures (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie et couverture de l'investissement net en devise) sont décrits dans le Document d'enregistrement universel de 2022 en page 198.

Concernant la couverture de flux de trésorerie, en application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

	30.06.2023			
En millions d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	TOTAL
- flux à payer	15	4	0	20
- flux à recevoir	906	1 957	513	3 376

5.3. Risques opérationnels

Les risques opérationnels ont fait l'objet d'une taxonomie établie au niveau Groupe Crédit Agricole et déclinée pour Crédit Agricole CIB qui est présentée en préambule de la partie « Facteurs de Risque ».

Les pertes opérationnelles de Crédit Agricole CIB restent très limitées dans un contexte de crise géopolitique et d'incertitude économique : le montant global enregistré au 30 juin 2023 s'élève en date de détection à 6,4 millions d'euros (hors risque frontière crédit), dont 4,9 millions pour la Banque de financement et d'investissement.

Pas d'incident à conséquence financière significative lié au Covid ni à la crise en Ukraine sur le semestre. Le maintien dans le temps du dispositif de crise reste un sujet de vigilance et un point d'attention fort.

La banque poursuit ses efforts pour conserver et adapter son pilotage rapproché de ses risques opérationnels :

- déploiement d'un registre de contrôles opérationnels,
- mise à jour des contrôles de supervision,
- travaux sur les nouveaux risques (climatiques en particulier),
- implication dans la maîtrise des externalisations et mutualisations à la lumière des guidelines de l'EBA et pour répondre aux besoins de la banque.

Ce dispositif de management des risques opérationnels et son évolution justifient une cotation nette « acceptable » du risque opérationnel de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2023, l'indicateur d'appétence des risques « coût du risque opérationnel comptabilisé du trimestre / Produit net bancaire du trimestre » s'établit à -1,01%, pour une tolérance de 1%. Le montant négatif s'explique par une reprise libre exceptionnelle de provision de 18 millions d'euros, comptabilisée au T2 2023.

5.4. Évolution des risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2022.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document, les seules évolutions se trouvent :

- au second alinéa du paragraphe « Bonds SSA »,
- à l'avant-dernier et dernier alinéas du paragraphe « O'Sullivan and Tavera ».

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

◆ Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension

des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, Crédit Agricole CIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

◆ Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sol-

licitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor. À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 17 mars 2022 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4 465 701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187 012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à Crédit Agricole CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est désormais clôturée, les demandeurs ayant décidé de renoncer à la procédure. S'agissant de l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une *motion to dismiss* visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2^e district a rendu le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure prévoyant le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, lequel est intervenu en 2022. Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 15 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel. Suivant les engagements standards de coopération pris dans ce type d'accord, une demande de communication de pièces (*confirmatory discovery*) pourrait encore être éventuellement adressée en 2023 à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB par les demandeurs,

dans l'hypothèse où ceux-ci en auraient le besoin dans le cadre de discussions avec d'autres parties n'ayant pas encore transigé. Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices SIBOR et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2^e circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1^{er} octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des États-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03% du montant total). Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 29 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel.

♦ Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le

marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 16 juin 2023 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (*class action*) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « *motions to dismiss* » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de Crédit Agricole CIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2^e circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. Le 3 octobre 2022, ce juge, le *District Judge Valerie Caproni*, a rendu une opinion et une ordonnance rejetant la requête des plaignants en annulation du jugement et donnant instruction au greffier de clore l'affaire. Les plaignants n'ont pas fait appel de cette décision du juge Caproni.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont conclu un accord de principe visant à mettre un terme à la procédure devant la Cour fédérale. L'accord définitif doit encore être négocié, signé et homologué par la Cour.

◆ O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole

Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« *O' Sullivan I* »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« *O'Sullivan II* »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« *Tavera* »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US *Anti-Terrorism Act* et du *Justice Against Sponsors of Terrorism Act*. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US *Treasury Department's Office of Foreign Assets Control*, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « *motion to dismiss* » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « *O'Sullivan I* ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le Tribunal a rejeté la requête des plaignants.

Concernant les procédures « *O'Sullivan* » : le 28 juillet 2021, le Tribunal a sursis à statuer sur l'action « *O'Sullivan I* » en attendant qu'une décision soit rendue dans le cadre de la procédure d'appel en cours dans une affaire *Freeman v. HSBC Holdings, PLC*, n° 19-3970 (2d. Cir.). (Les affaires « *O'Sullivan II* » et « *Tavera* » avaient été précédemment suspendues en attendant l'issue de cette procédure d'appel). Le 20 janvier 2023, le Tribunal a prolongé la suspension des actions « *O'Sullivan I* » et « *O'Sullivan II* » en attendant une décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Twitter, Inc. c. Tamneh, et al.*, qui porte sur l'application du US *Anti-Terrorism Act* aux entreprises de médias sociaux. Le 5 juin 2023, le Tribunal a prolongé la suspension des actions « *O'Sullivan I* » et « *O'Sullivan II* » dans l'attente d'une décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Freeman*.

Dans l'affaire « *Tavera* », le 31 janvier 2023, les parties ont demandé au Tribunal de surseoir à statuer jusqu'à la décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Twitter*. La Cour d'appel du deuxième circuit a rendu sa décision dans l'affaire *Freeman* le 5 janvier 2023 et la Cour suprême des États-Unis a rendu sa décision dans l'affaire *Twitter* le 18 mai 2023. Le 20 juin 2023, les plaignants dans l'affaire « *Tavera* » ont demandé au Tribunal de suspendre la procédure jusqu'à la décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Freeman*.

◆ Dépendances éventuelles

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

5.5. Risques de non-conformité

Par rapport au Document d’enregistrement universel au 31 décembre 2022, les principaux développements liés à la gestion des risques de non-conformité sont les suivants :

- Poursuite des actions de renforcement du dispositif LCB/FT (accompagnement de la transposition de la 5^e Directive et finalisation de la refonte du corpus relatif au KYC, renforcement des outils de surveillance LCB/FT) ;
- Vigilance toujours très soutenue des équipes Conformité sur les clients et transactions dans le contexte de crise Russie/Ukraine et des différentes publications des programmes de sanctions ;
- Attention constante à la mise en œuvre de gel ou blocage de flux ou de comptes, conformément aux nouveaux programmes de sanctions et aux confirmations reçues de la part de la Direction Générale du Trésor ;
- Prise en compte des évolutions réglementaires avec la poursuite des projets engagés, notamment concernant la réglementation Swap Dealer, l’application de la réglementation MIFID II ESG et la lutte contre le greenwashing ainsi que les reportings réglementaires transactionnels ;
- Renforcement continu du cadre de surveillance des abus de marché avec notamment le déploiement de nouveaux outils et de nouveaux modèles ;
- Au niveau de CA Indosuez Wealth Management (CAIWM), la supervision du Pôle Risques Transfrontières a été confiée à la Direction de la Conformité, en charge du pilotage et de l’animation des entités de la Banque Privée. La Direction est désormais organisée autour de cinq pôles distincts (Conformité Financière et Protection de la clientèle, Sécurité Financière, Lutte contre la Fraude et la Corruption, Pilotage et Gouvernance, Risques Transfrontières) qui rapportent au Responsable de la Conformité de la Banque Privée.

6. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

Figure dans l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2022 de Crédit Agricole CIB une synthèse des indicateurs clé du Pilier 3. L'intégralité du Pilier 3 sera présentée dans un document dédié qui sera publié en septembre 2023.

Au 30 juin 2023, le ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) phasé de Crédit Agricole CIB s'établit à 11,74 %, en hausse de +0,14 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution est principalement liée à la baisse des RWA constatée sur le semestre.

Crédit Agricole CIB affiche un coussin de 2,84 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP, fixée à 8,18 %. Le ratio CET 1 non phasé atteint 11,62 %.

Le ratio Tier 1 phasé au 30 juin 2023 est de 19,04 % en hausse de +0,29 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2022. Le ratio Tier 1 non phasé est en hausse de +0,34 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2022, à 18,92 %.

Le ratio Total Capital phasé atteint 22,22 % au 30 juin 2023, en hausse de +0,27 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2022.

Les emplois pondérés s'élèvent à 138,3 milliards d'euros au 30 juin 2023 (contre 141,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022), dont 105,4 milliards d'euros au titre des risques de crédit et de contrepartie (107,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022), 10,6 milliards d'euros au titre des risques de marché (11,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022) et 22,3 milliards d'euros au titre des risques opérationnels (22,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022).

Le ratio de levier phasé s'établit à 3,78 % à fin juin 2023 par rapport à une exigence de 3,00 %.

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole CIB s'élève à 121 % à fin juin 2023. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1er janvier 2018.

7. AUTRES INFORMATIONS RÉCENTES

7.1. Communiqués de presse

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :

- Pour la BFI de Crédit Agricole CIB : www.ca-cib.fr/pressroom/actualites
- Pour la Banque Privée : www.ca-indosuez.com/fr/presse

Communiqué de presse du 4 août 2023

Projet d'acquisition de la banque belge Degroof Petercam

www.ca-indosuez.com/fr/presse/communiques-de-presse/projet-d-acquisition-de-la-banque-belge-degroof-petercam

2

SOMMAIRE



COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2023

1. CADRE GÉNÉRAL	30	NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	50
1.1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30	NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES.....	56
2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	31	NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN	57
2.1. COMPTE DE RÉSULTAT	31	NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	64
2.2. RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	32	NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	65
2.3. BILAN ACTIF	33	NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES	66
2.4. BILAN PASSIF	33	NOTE 10 : PARTIES LIÉES	76
2.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	34	NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2023.....	77
2.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	36		
3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS	37	4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2023	78
NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS ...	37		
NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE	38		
NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE.....	39		

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. Présentation juridique de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

DÉNOMINATION SOCIALE :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

NOMS COMMERCIAUX :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Crédit Agricole CIB – CACIB

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ :

12, place des États-Unis
CS 70052
92547 MONTROUGE CEDEX
France

IMMATRICULATION :

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

CODE NAF :

6419 Z (APE)

CODE LEI :

1VUV7VQFKUOQSJ21A208

FORME JURIDIQUE :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts. La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

CAPITAL SOCIAL :

EUR 7 851 636 342

OBJET SOCIAL (ART. 3 DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ) :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- d'effectuer toutes opérations de banque et toutes opérations financières et notamment :
 - la réception de fonds, l'octroi de prêts, d'avances, de crédits, de financements, de garanties, la réalisation de tous encaissements, règlements, recouvrements ;
 - le conseil en matière financière et notamment de financement, d'endettement, de souscription, d'émission, de placement, d'acquisition, de cession, de fusion, de restructuration ;
 - la conservation, la gestion, l'achat, la vente, l'échange, le courtage, l'arbitrage, de tous titres, droits sociaux, produits financiers, dérivés, devises, marchandises, métaux précieux et autres valeurs de toute nature ;
- de fournir tous services d'investissement et services connexes au sens du Code monétaire et financier et de tout texte subséquent ;
- de créer et de participer à toutes entreprises, groupements, sociétés par voie d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de droits sociaux, de fusion, ou de toute autre manière ;
- d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ou à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, et sous quelque forme que ce soit.

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1. Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2023	30.06.2022
Intérêts et produits assimilés	4.1	9 616	3 103
Intérêts et charges assimilées	4.1	(7 709)	(1 209)
Commissions (produits)	4.2	913	855
Commissions (charges)	4.2	(489)	(383)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 521	1 091
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		3 502	(2 687)
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		(1 981)	3 778
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(5)	19
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		(9)	2
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		4	17
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(12)	5
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.6	60	76
Charges des autres activités	4.6	(67)	(46)
Produit net bancaire		3 828	3 511
Charges générales d'exploitation	4.7	(2 205)	(2 084)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(118)	(117)
Résultat brut d'exploitation		1 505	1 310
Coût du risque	4.9	(66)	(200)
Résultat d'exploitation		1 439	1 110
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	-	(2)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.5	-	-
Résultat avant impôt		1 439	1 108
Impôts sur les bénéfices	4.11	(300)	(239)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		1	1
Résultat net		1 140	870
Participations ne donnant pas le contrôle		10	4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 130	866
Résultat par action (en euros) ¹	6.8	2,74	2,30
Résultat dilué par action (en euros) ¹	6.8	2,74	2,30

¹ Correspond au résultat par action y compris Résultat net des activités abandonnées.

2.2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2023	30.06.2022
Résultat net		1 140	870
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	(10)	155
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ¹	4.12	104	777
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	4.12	(13)	(15)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	81	917
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(26)	(233)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	55	684
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	(141)	481
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	3	(8)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	168	(1 769)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	30	(1 296)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(45)	458
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(15)	(838)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	40	(154)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		1 180	716
Dont part du Groupe		1 170	709
Dont participations ne donnant pas le contrôle		10	7

¹ Le montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables est détaillé dans la note 4.12.

2.3. Bilan actif

En millions d'euros	Notes	30.06.2023	31.12.2022
Caisse, banques centrales		72 668	78 711
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2 - 6.1	342 968	295 492
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		342 669	295 043
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		299	449
Instruments dérivés de couverture	3.3	4 222	2 611
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1 - 3.2 - 6.2	9 724	10 772
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		9 352	10 436
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		372	336
Actifs financiers au coût amorti	3.1 - 3.2 - 6.3	270 691	274 396
Prêts et créances sur les établissements de crédit		65 181	60 494
Prêts et créances sur la clientèle		172 293	179 186
Titres de dettes		33 217	34 716
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Actifs d'impôts courants et différés		1 518	1 551
Comptes de régularisation et actifs divers		57 618	62 183
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles		1 112	938
Immobilisations incorporelles		478	462
Écarts d'acquisition	6.5	1 090	1 086
TOTAL DE L'ACTIF		762 089	728 202

2.4. Bilan passif

En millions d'euros	Notes	30.06.2023	31.12.2022
Banques centrales		27	33
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	350 079	303 316
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		309 422	274 534
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		40 657	28 782
Instruments dérivés de couverture	3.3	4 136	5 141
Passifs financiers au coût amorti	6.4	321 159	335 021
Dettes envers les établissements de crédit		76 738	79 781
Dettes envers la clientèle		174 660	186 851
Dettes représentées par un titre		69 761	68 389
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(322)	(368)
Passifs d'impôts courants et différés		2 112	2 198
Comptes de régularisation et passifs divers		50 834	49 268
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Provisions	6.6	925	922
Dettes subordonnées	6.7	4 269	4 293
Total dettes		733 219	699 824
Capitaux propres		28 870	28 378
Capitaux propres part du Groupe		28 748	28 255
Capital et réserves liées		19 413	19 413
Réserves consolidées		9 075	7 914
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(870)	(910)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		1 130	1 838
Participations ne donnant pas le contrôle		122	123
TOTAL DU PASSIF		762 089	728 202

2.5. Tableau de variation des capitaux propres

	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>En millions d'euros</i>										
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 publiés	7 852	11 849	-	6 561	26 262	705	(567)	138	-	26 400
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	7 852	11 849	-	6 561	26 262	705	(567)	138	-	26 400
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	1 100	1 100	-	-	-	-	1 100
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2022	-	-	-	(196)	(196)	-	-	-	-	(196)
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2022	-	(553)	-	-	(553)	-	-	-	-	(553)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(553)	-	904	351	-	-	-	-	351
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(3)	-	-	(3)	(836)	679	(157)	-	(160)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(2)	-	-	(2)	-	2	2	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1 ^{er} semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	866	866
Autres variations	-	10	-	-	10	-	-	-	-	10
Capitaux propres au 30 juin 2022	7 852	11 303	-	7 465	26 620	(131)	112	(19)	866	27 467
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	980	980	-	-	-	-	980
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2 nd semestre 2022	-	-	-	(267)	(267)	-	-	-	-	(267)
Dividendes versés au 2 nd semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	2	-	-	2	-	-	-	-	2
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	2	-	713	715	-	-	-	-	715
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(16)	-	-	(16)	(869)	(22)	(891)	-	(907)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(14)	-	-	(14)	-	14	14	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(2)	-	-	(2)	-	2	2	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2 nd semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	972	972
Autres variations	-	8	-	-	8	-	-	-	-	8
Capitaux propres au 31 décembre 2022	7 852	11 297	-	8 178	27 327	(1 000)	90	(910)	1 838	28 255
Affectation du résultat 2022	-	1 838	-	-	1 838	-	-	-	(1 838)	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2023	7 852	13 135	-	8 178	29 165	(1 000)	90	(910)	-	28 255
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2023 retraités	7 852	13 135	-	8 178	29 165	(1 000)	90	(910)	-	28 255
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2023	-	-	-	(334)	(334)	-	-	-	-	(334)
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2023	-	(343)	-	-	(343)	-	-	-	-	(343)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(343)	-	(334)	(677)	-	-	-	-	(677)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(15)	55	40	-	40
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(2)	-	-	(2)	-	2	2	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	2	-	-	2	-	(2)	(2)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1^{er} semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	1 130	1 130
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2023	7 852	12 792	-	7 844	28 488	(1 015)	145	(870)	1 130	28 748

	Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres		
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 publiés	122	1	(3)	(2)	120	26 520	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	122	1	(3)	(2)	120	26 520	
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 100	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2022	-	-	-	-	-	(196)	
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2022	(8)	-	-	-	(8)	(561)	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(8)	-	-	-	(8)	343	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(2)	5	3	3	(157)	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 1 ^{er} semestre 2022	4	-	-	-	4	870	
Autres variations	(2)	-	-	-	(2)	8	
Capitaux propres au 30 juin 2022	116	(1)	2	1	117	27 584	
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	980	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2 nd semestre 2022	-	-	-	-	-	(267)	
Dividendes versés au 2 nd semestre 2022	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	2	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(1)	-	-	(1)	715	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(1)	-	(1)	(1)	(908)	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 2 nd semestre 2022	5	-	-	-	5	977	
Autres variations	2	-	-	-	2	10	
Capitaux propres au 31 décembre 2022	123	(2)	2	-	123	28 378	
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2023	123	(2)	2	-	123	28 378	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2023 retraités	123	(2)	2	-	123	28 378	
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2023	-	-	-	-	-	(334)	
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2023	(12)	-	-	-	(12)	(355)	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(12)	-	-	-	(12)	(689)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	40	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 1^{er} semestre 2023	10	-	-	-	10	1 140	
Autres variations	1	-	-	-	1	1	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2023	122	(2)	2	-	122	28 870	

2.6. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau des flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En millions d'euros	Notes	30.06.2023	30.06.2022
Résultat avant impôt		1 439	1 108
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		118	117
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.5	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		132	229
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		-	4
Résultat net des activités de financement		189	49
Autres mouvements		453	(2 103)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		892	(1 704)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(6 939)	2 250
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(943)	5 747
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(1 024)	12 458
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		5 940	(4 335)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		(421)	(150)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(3 387)	15 970
Flux provenant des activités abandonnées		1	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(1 055)	15 374
Flux liés aux participations ¹		(32)	(5)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(101)	(91)
Flux provenant des activités abandonnées		1	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(132)	(96)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ²		(690)	341
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ³		(828)	(788)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(1 518)	(447)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)		(3 878)	(1 710)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(6 583)	13 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		72 861	62 013
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		78 668	63 840
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(5 807)	(1 827)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		66 278	75 134
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		72 627	72 901
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(6 349)	2 233
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(6 583)	13 121

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus).

¹ Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations ne sont pas significatives au 30 juin 2023.

² Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Pour le premier semestre 2023, ce montant comprend le versement des dividendes de Crédit Agricole CIB à ses actionnaires, notamment Crédit Agricole S.A., pour -343 millions d'euros, et un versement d'intérêts au titre d'émissions AT1 de -334 millions d'euros.

³ Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement : Cette ligne recense principalement le remboursement de SNP pour -626 millions d'euros face à Crédit Agricole S.A. Londres (dont 100 millions d'euros anticipés) et le règlement des coupons sur émissions AT2 pour -104 millions d'euros.

3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole CIB pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2022 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines

dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2023.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
IFRS 17 ¹ IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance »	1 ^{er} janvier 2023	Non
Amendement à IFRS 17 ¹ Informations comparatives à la première application conjointe d'IFRS 17 et d'IFRS 9	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 1 Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 8 Définition des estimations comptables	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs découlant d'une même transaction	1 ^{er} janvier 2023	Non

¹ Compte tenu de l'absence d'activité d'assurance au sein de Crédit Agricole CIB auprès de clients externes, la norme IFRS 17 n'a pas d'impact au niveau des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB.

NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

2.1 Principales opérations de structure

A l'arrêté des comptes consolidés intermédiaires résumés du 30 juin 2023, aucune opération de structure significative n'est intervenue au sein du Groupe Crédit Agricole CIB.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de Crédit Agricole CIB n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2022 à l'exception des éléments suivants :

► Évolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	Modifi- cation du périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'Implan- tation	Type d'entité	Méthode de consolidation au 30 juin 2023	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.2023	31.12.2022	30.06.2023	31.12.2022
Succursales									
Crédit Agricole CIB (Danemark)	E2	Danemark	France	Succursale	intégration globale	100	-	100	-
Divers									
CACIB Pension Limited Partnership	S1	Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	intégration globale	-	100	-	100
Demeter Compartiment JA 2022	E2	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	-	-	-
Demeter Compartiment TS EU	E2	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	-	-	-
Demeter Compartiment GL 2023	E2	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	-	-	-

(a) Modification du périmètre

Entrée (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

2.3 Autres évènements significatifs de la période

IMPACTS LIÉS AUX OPÉRATIONS MILITAIRES EN UKRAINE

Fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé, dont l'ampleur et la durée, plus d'un an plus tard, ainsi que ses impacts économiques et financiers demeurent très incertains.

Le Groupe Crédit Agricole CIB a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Cependant, le Groupe est exposé directement et indirectement en Russie du fait des activités préalables

au début du conflit et il a enregistré dès le premier trimestre 2022 des provisions sur encours sains, conformément aux normes IFRS. Les expositions comptabilisées dans la filiale CACIB AO (expositions *on-shore*) représentent l'équivalent de 0,2 milliard d'euros au 30 juin 2023 contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021, la variation sur la période s'expliquant par une baisse progressive des encours, notamment les dépôts auprès de la banque centrale de Russie. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 144 millions équivalent euros, dont environ 64 millions d'euros de capitaux propres et 80 millions d'euros en dettes subordonnées au 30 juin 2023 (le montant des capitaux propres est resté globalement stable depuis le 31 décembre 2022).

Les expositions comptabilisées en dehors de CACIB AO (expositions *off-shore*)⁽¹⁾ représentent l'équivalent de 2,3 milliards d'euros

(1) Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

au 30 juin 2023 (dont 2,3 milliards d'euros enregistrés au bilan⁽¹⁾). Elles ont enregistré une baisse de -0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2022 et de -2,3 milliards d'euros depuis le début du conflit fin février 2022. La part hors bilan des expositions *off-shore* (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,1 milliard d'euros au 30 juin 2023, en baisse significative de -1,5 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Dans le contexte du conflit qui se poursuit et des sanctions internationales qui en découlent, le portefeuille continue de faire l'objet d'une surveillance resserrée et les expositions continuent de se réduire progressivement au fur et à mesure des remboursements constatés dans le strict respect des sanctions internationales. En outre, dès le premier trimestre 2022 au démarrage du conflit, les expositions ont fait l'objet d'un provisionnement significatif majoritairement sur les expositions performantes. Ce provisionnement est ensuite actualisé à chaque trimestre. Ainsi, le coût du risque relatif aux expositions russes sur le premier semestre 2023 atteint 7,7 millions d'euros, dont 4,3 millions d'euros portant sur les expositions performantes (*Stages 1&2*) et 3,4 millions d'euros sur des dossiers spécifiques (*Stage 3*). Le montant total des provisions sur les expositions russes atteint 502 millions d'euros au 30 juin 2023.

L'exposition russe d'Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 152 millions d'euros au 30 juin 2023, en légère baisse depuis le 31 décembre 2022 (équivalent de 220 millions d'euros).

Le risque de variation⁽²⁾ lié aux opérations de dérivés est désormais nul au 30 juin 2023 (contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au total, ces expositions, de taille limitée, (0,6% du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2023) continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite.

PILIER 2 – GLOBE

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%. L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre États fondée sur le taux d'imposition.

Ces règles devront être transposées par les différents États.

A ce jour, au sein de l'UE, une Directive européenne a été adoptée fin 2022 (en cours de transposition dans les pays) et prévoit l'exercice 2024 comme premier exercice d'application des règles GloBE dans l'UE. A ce stade, l'information n'est pas raisonnablement estimable ; des travaux de recensement sont initiés au sein du Groupe. Il en découlera s'il y a lieu la comptabilisation d'un impôt complémentaire GloBE dans les comptes du Groupe en 2024.

NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. Chapitre « Rapport d'activité - Gestion des risques »)

ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Afin de prendre en compte toute évolution dans la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du deuxième trimestre 2023.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2023 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2023, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2026.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise Covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

Premier scénario : Scénario « central »

Le scénario central reste marqué par l'intensification de la guerre russo-ukrainienne et un processus de paix vraisemblablement lointain. Ce scénario prévoit en 2023 une inflation en Zone Euro en repli mais encore élevée, un très net ralentissement économique et la poursuite du resserrement monétaire

Une inflation en repli mais encore à un niveau élevé en zone euro :

L'inflation en zone euro a atteint son pic en octobre 2022 (+10,6%) et diminue très progressivement depuis, tout en restant encore à un niveau élevé (9,6% au T1-2023). Les difficultés d'approvisionnement se sont réduites depuis l'abandon de la politique zéro Covid

chinoise et la re-normalisation du commerce mondial. Des effets de base favorables sur les prix de l'énergie, une baisse des prix de marché de l'énergie début 2023 ainsi qu'un hiver moins rigoureux et des stocks de gaz élevés jouent également un rôle favorablement baissier sur l'inflation. En 2023-2024, les prix de l'énergie restent élevés mais toutefois contenus. Le pétrole ressort respectivement à 98 \$/b et 103 \$/b (en moyenne annuelle), le gaz à 75 €/MWh et 90 €/MWh. Les salaires augmentent plus rapidement qu'à l'accoutumée sans enclencher de boucle prix-salaires pour autant. L'inflation Zone Euro (HICP) est attendue à 5,9% (en moyenne) en 2023 et 3,7% en fin d'année. En France, le CPI est prévu à 5,4% en moyenne en 2023 et 5,1% en fin d'année. Le bouclier tarifaire a permis à la France de lisser la hausse des prix énergétiques dans le temps mais l'inflation y reflue plus lentement qu'ailleurs.

Cet environnement projette la zone euro dans un régime de croissance faible. Les effets d'offre s'estompent mais la demande domestique freine nettement. Elle est affectée par l'inflation élevée et la réduction des mesures de soutien budgétaire tandis que les taux d'intérêt plus élevés pénalisent les crédits. La profitabilité des entreprises est dégradée sous l'effet combiné de la hausse des coûts de production, des salaires, et d'une moindre demande, ce qui freine quelque peu l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se repli en raison d'une inflation persistante et de moindres mesures de soutien. Le marché du travail demeure solide mais la croissance de l'emploi ralentit néanmoins. Les marchés immobiliers, résidentiels et commerciaux, enregistrent des corrections appuyées en lien avec la remontée des taux qui renchérisent les crédits.

La croissance devrait s'avérer très modérée à +0,6% en zone euro en 2023 ainsi qu'en France (+0,6%), la reprise attendue ne s'enclenchant qu'à partir du second semestre et de façon assez limitée.

La lutte contre l'inflation reste la priorité des banques centrales

Les banques centrales continuent de mener une politique monétaire restrictive afin de ralentir significativement l'inflation quitte à

(1) Partie utilisée des facilités de crédit.

(2) Le risque de variation correspond au montant en risque « Amount at risk », perte immédiate en cas de défaut, incluant les éventuels appels de marge.

ce que la croissance en pâtisse. Elles n'excluent cependant pas l'utilisation d'outils spécifiques pour assurer le refinancement du système bancaire en cas de difficultés.

Aux États-Unis, la Fed remonte ses taux de 25 points de base pour porter la fourchette cible à 5,00-5,25% puis maintient ce taux terminal jusqu'à la fin de 2023. Le début du repli des taux est envisagé en 2024 avec 100 pb de baisse progressive tout au long de l'année (25 pb par trimestre). La hausse des taux longs culmine à l'été 2023 avant d'entamer un lent repli au second semestre 2023 se caractérisant par une pentification de la courbe qui s'accroît en 2024.

En zone euro, le resserrement monétaire s'intensifie avec un taux de refinancement porté à 4,25% avant l'été et maintenu à ce niveau jusqu'à mi-2024. L'amorce d'une baisse n'interviendra qu'à partir du second semestre 2024 conduisant à un taux de 3,75% à fin 2024. Les taux longs continueront de monter plus fortement sur la partie courte des taux (swap 2 ans) d'ici l'été 2023 avec une courbe qui s'aplatit peu à peu. Les *spreads* des pays « semi-core » ou périphériques ne s'écartent que faiblement en dépit de la hausse des taux et du quantitative *tightening*. A partir du second semestre 2023 puis en 2024, les taux longs se replient graduellement mais le profil de la courbe reste inversé et les *spreads* souverains face au *Bund* se resserrent légèrement.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario intègre un nouveau rebond marqué des prix énergétiques sur une période concentrée entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

Déclenchement de la crise : On suppose une reprise sensiblement plus forte de l'activité en Chine comportant une accélération de la consommation, de l'investissement et des exportations. L'activité américaine est également plus dynamique que dans le scénario central. Des conditions climatiques dégradées avec un hiver 2024 plus rigoureux et un été 2023 plus chaud conduisent à une demande d'électricité plus forte. La concurrence entre l'Asie et l'Europe sur la demande de GNL s'intensifie, exerçant une pression sur les prix du pétrole et du gaz, notamment en Europe.

Nouveau choc d'inflation :

Les prix du gaz et du pétrole remontent significativement en Europe comparativement au début de l'année 2023. Les difficultés de l'industrie nucléaire française perdurent et renforcent les tensions sur les prix du gaz qui se répercutent sur les prix de l'électricité. Effet de second tour sur l'inflation qui redevient élevée fin 2023 et début 2024.

Croissance très faible en 2023-2024, avec récession technique

Le rebond des prix énergétiques fragilise de nouveau la production en particulier des secteurs les plus énergivores. La rentabilité des entreprises est écornée par la hausse des coûts et la faiblesse de la demande, conduisant à une stagnation de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se replie nettement et l'emploi se tasse comparativement au scénario central. Le PIB de la zone euro est quasi-nul en moyenne en 2023 et 2024, voire légèrement négatif dans certains pays. L'occurrence d'une récession technique semble vraisemblable.

Poursuite du resserrement monétaire par la BCE afin d'endiguer l'inflation

La BCE relève un peu plus son taux de refinancement (+125 pb en 2023) comparativement au scénario central (+75 pb). L'accalmie sur le front de l'inflation en 2024 autorise une baisse limitée de 50 pb. Le processus de normalisation ne commence véritablement qu'en 2025 et s'étale progressivement jusqu'en 2026. Les taux longs remontent rapidement en 2023 en réaction au choc de prix en amont dont on redoute les conséquences sur le niveau final de l'inflation. Les taux souverains se tendent et les primes de risque souveraines s'élargissent. Avec la baisse de l'inflation,

les taux longs se replient nettement en 2024 et poursuivent leur normalisation les deux années suivantes mais restent néanmoins légèrement supérieurs à ceux du scénario central.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario on suppose une situation conjoncturelle plus favorable en zone euro que dans le scénario central à partir du second semestre 2023. Les prix du pétrole et du gaz sont moins élevés en 2023-2024 en raison d'un contexte climatique plus favorable, d'une sobriété énergétique plus prononcée et d'une plus grande concurrence sur le GNL avec l'Asie. Par ailleurs, des plans d'investissement massifs en Europe viennent également soutenir l'activité à partir de 2024.

En zone euro, l'inflation est ramenée à 2,5% en moyenne en 2024 et autour de 2% en 2025-2026. Les anticipations des ménages et des entreprises se redressent sous l'effet d'une amélioration du pouvoir d'achat et de la consommation qui s'accompagne d'une plus grande mobilisation du surplus d'épargne accumulé en 2020-2021. L'amélioration de la confiance, la baisse des coûts énergétiques et les mesures de stimulation de l'investissement public et privé conduisent à une reprise des dépenses d'investissement à partir de 2024.

Évolutions financières

La BCE amorce une timide baisse des taux directeurs fin 2023 et poursuit sur une baisse plus marquée en 2024. Les taux longs se replient fin 2023 anticipant le repli de l'inflation et des taux directeurs. Les taux *Bund* et *swap* 10 ans s'orientent graduellement à la baisse pour s'établir à des niveaux légèrement plus bas que dans le scénario central. Les *spreads* français et italiens sont un peu plus modérés que dans le central. La Bourse et les marchés immobiliers demeurent bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » : stress budgétaire (établi en juillet 2022)

Nouveau cumul de chocs en 2023 : La guerre russo-ukrainienne s'enlise et les sanctions envers la Russie se durcissent (arrêt total des importations de pétrole et réduction massive des importations de gaz). Le soutien plus appuyé de la Chine à la Russie pousse les États-Unis et la zone euro à des sanctions envers l'empire du Milieu (embargo sur des produits de haute technologie) qui répond par des rétorsions commerciales. De surcroît, l'hiver est très rigoureux au T1-2023 pénalisant le secteur agricole et agro-alimentaire. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes (réforme des retraites, financement de la transition énergétique par une plus grande imposition) et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes resurgissent, bloquant le pays. Une crise politique secoue également l'Italie avec la victoire d'une coalition de droite en 2023 qui remet en cause les traités européens, engageant un bras de fer avec la commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023 : les tensions sur les prix énergétiques perdurent et s'intensifient tant sur le pétrole que le gaz. L'Europe ne parvient pas à compenser totalement l'offre manquante de gaz par une plus grande sobriété et/ou l'accès à d'autres fournisseurs, si ce n'est à prix beaucoup plus élevé (flambée des prix du gaz). Les prix alimentaires sont également sous fortes tensions. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le « central » se répète en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro, autour de 8% en moyenne, et du même ordre en France.

Faible réponse budgétaire : Les États européens réagissent avec des mesures de soutien plus limitées à ce nouveau choc d'inflation (souhait d'éviter de nouveaux écarts budgétaires) et n'apportent pas de réponse mutualisée (type plan de relance européen). En France, le bouclier tarifaire est assez nettement réduit et davantage ciblé.

Réponse vigoureuse des banques centrales et fortes tensions sur les taux à long terme

La Fed et la BCE poursuivent leur resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE relève ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75% et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent plus énergiquement face au risque d'une spirale inflationniste (taux de swap 10 ans à 3,25% et *Bund* à 2,75%). Les *spreads* France et Italie s'élargissent plus significativement en 2023 en raison des craintes sur la soutenabilité de la dette et des crises spécifiques dans ces deux pays (*spread* OAT *Bund* à 185 bp et BTP *Bund* à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023

L'accumulation des chocs (production pénalisée par la hausse des coûts de production, la perturbation des chaînes de la valeur et les problèmes de pénuries dans certains secteurs, recul des profits des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages) conduit la

zone euro en récession en 2023 (recul du PIB de 1,5%) avec une remontée marquée du taux de chômage de la zone. Les marchés boursiers enregistrent des replis conséquents (-35% sur le CAC en 2023) et l'immobilier résidentiel se contracte (entre -10% et -20% en cumul sur trois ans) tandis que l'immobilier commercial est frappé plus durement (-30% en cumulé) en France et en Italie en raison de la forte remontée des taux et de la récession à l'œuvre.

Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2023 et une reprise graduelle se met en place en 2024-2025 avec « normalisation » en fin de période.

Une accalmie sur le conflit ukrainien, une baisse des prix énergétiques et une baisse des taux d'intérêt permettent d'améliorer les perspectives de croissance de 2024 et 2025, d'autant que la politique budgétaire se fait de nouveau plus souple pour endiguer la spirale récessive.

► Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
		2022	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
PIB – zone euro	3,5	0,6	1,2	1,1	1,1	-0,2	-0,1	1,1	1,2	-1,5	1,7	1,6	1,3	0,8	1,9	1,6	1,4	
Taux Chômage – zone euro	6,8	6,9	7,0	6,9	6,9	7,2	7,5	7,3	7,2	8,1	7,7	7,5	7,4	6,8	6,7	6,4	6,3	
Taux inflation – zone euro	8,4	5,9	3,2	2,3	2,2	7,2	4,1	2,5	2,0	8,0	2,4	1,8	1,8	5,4	2,5	2,0	1,8	
PIB - France	2,6	0,6	1,1	1,2	1,0	0,1	-0,1	1,0	1,4	-1,6	2,0	1,8	1,4	1,0	2,4	2,4	2,1	
Taux Chômage - France	7,3	7,5	7,7	8,0	8,0	7,9	8,3	8,5	8,3	8,6	8,9	8,2	8,0	7,2	7,0	6,7	6,5	
Taux inflation - France	5,2	5,4	3,2	2,3	2,0	6,4	4,7	2,4	1,8	7,5	1,5	1,6	1,6	4,7	2,6	1,9	1,6	
OAT 10 ans	3,1	3,3	3,0	2,8	2,6	4,1	3,3	3,0	2,8	4,6	2,0	1,8	1,8	3,1	2,7	2,5	2,3	

À fin juin 2023, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 31 % et 69 % des stocks de couverture sur le périmètre Groupe Crédit Agricole CIB.

À fin juin 2023, les reprises nettes de provisions Stage 1 / Stage 2 d'un montant de +39 millions d'euros ont représenté -59 % du coût du risque semestriel du Groupe Crédit Agricole CIB contre un montant de -105 millions d'euros, représentant 159 %, pour les dotations nettes de reprises pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions, sur la base d'une présentation hors éléments exceptionnels retraités.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Le scénario central est actuellement pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS 9 centraux du deuxième trimestre 2023.

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole CIB :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole CIB)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-0,3%	+0,6%	+0,8%	-1,8%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PÉRIODE

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

► Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 31 décembre 2022	34 703	(6)	19	-	23	(23)	34 745	(29)	34 716
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	34 703	(6)	19	-	23	(23)	34 745	(29)	34 716
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(1 541)	-	11	-	-	-	(1 530)	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... ²	16 108	(5)	16	-	-	-	16 124	(5)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(17 114)	5	(5)	-	-	-	(17 119)	5	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	1	-	-	-	-	-	1	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(535)	(1)	-	-	-	-	(535)	(1)	-
Total	33 162	(6)	30	-	23	(23)	33 215	(29)	33 186
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	31	-	-	-	-	-	31	-	-
Au 30 juin 2023	33 193	(6)	30	-	23	(23)	33 246	(29)	33 217
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et les variations des créances rattachées.

► **Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 31 décembre 2022	60 323	(7)	89	(19)	491	(383)	60 903	(409)	60 494
Transferts d'actifs en cours de vie d'un stage à l'autre	1	-	(1)	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1	-	(1)	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	60 324	(7)	88	(19)	491	(383)	60 903	(409)	60 494
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	4 687	(2)	46	7	(9)	6	4 724	11	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... ²	42 584	(16)	190	-			42 774	(16)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(37 979)	3	(129)	10	-	-	(38 108)	13	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10		(6)				4	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-				-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	82	1	(15)	3	(9)	6	58	10	
Total	65 011	(9)	134	(12)	482	(377)	65 627	(398)	65 229
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(48)		-		-		(48)		
Au 30 juin 2023	64 963	(9)	134	(12)	482	(377)	65 579	(398)	65 181
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et les variations des créances rattachées.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

► Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

En millions d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 31 décembre 2022	158 643	(197)	18 683	(720)	4 845	(2 068)	182 171	(2 985)	179 186
Transferts d'actifs en cours de vie d'un stage à l'autre	534	(23)	(658)	19	124	(25)	-	(29)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 772)	2	1 772	(12)			-	(10)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	2 421	(15)	(2 421)	19			-	4	
Transferts vers Stage 3 ¹	(179)	2	(239)	20	418	(57)	-	(35)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	64	(12)	230	(8)	(294)	32	-	12	
Total après transferts	159 177	(220)	18 025	(701)	4 969	(2 093)	182 171	(3 014)	179 157
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(3 193)	9	(3 229)	33	(845)	130	(7 267)	172	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, renégociation... ²	73 282	(218)	2 425	(360)			75 707	(578)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(74 880)	221	(5 444)	383	(589)	49	(80 913)	653	
Passages à perte					(203)	202	(203)	202	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(1)		46		(152)		(107)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(35)		-		(35)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(1 595)	7	(210)	(1)	(53)	31	(1 858)	37	
Total	155 984	(211)	14 796	(668)	4 124	(1 963)	174 904	(2 842)	172 062
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	8		(2)		225		231		
Au 30 juin 2023	155 992	(211)	14 794	(668)	4 349	(1 963)	175 135	(2 842)	172 293
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et les variations des créances rattachées.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

► Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En millions d'euros</i>								
Au 31 décembre 2022	10 436	(5)	-	-	-	(3)	10 436	(8)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	10 436	(5)	-	-	-	(3)	10 436	(8)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(1 085)	(1)	-	-	-	-	(1 085)	(1)
Réévaluation de juste valeur sur la période	97		-		-		97	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... ²	4 306	(3)	-	-			4 306	(3)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(5 272)	2	-	-	-	-	(5 272)	2
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(216)	-	-	-	-	-	(216)	-
Total	9 351	(6)	-	-	-	(3)	9 351	(9)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	1		-		-		1	
Au 30 juin 2023	9 352	(6)	-	-	-	(3)	9 352	(9)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

► Engagements de financement

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 31 décembre 2022	124 675	(121)	6 245	(169)	151	(13)	131 071	(303)	130 768
Transferts d'engagements en cours de vie d'un stage à l'autre	(133)	(5)	(56)	1	189	(8)	-	(12)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(645)	2	645	(15)			-	(13)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	572	(8)	(572)	14			-	6	
Transferts vers Stage 3 ¹	(60)	1	(144)	3	204	(13)	-	(9)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	15	(1)	(15)	5	-	4	
Total après transferts	124 542	(126)	6 189	(168)	340	(21)	131 071	(315)	130 756
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(1 626)	5	(850)	11	(111)	6	(2 587)	22	
Nouveaux engagements donnés ²	47 158	(112)	1 044	(114)			48 202	(226)	
Extinction des engagements	(45 389)	112	(1 814)	123	(61)	8	(47 264)	243	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		6		4		(2)		8	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(12)		-		(12)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(3 395)	(1)	(80)	10	(50)	-	(3 525)	9	
Au 30 juin 2023	122 916	(121)	5 339	(157)	229	(15)	128 484	(293)	128 191

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 2 - PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

► Engagements de garantie

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 31 décembre 2022	75 259	(17)	3 576	(19)	527	(101)	79 362	(137)	79 225
Transferts d'engagements en cours de vie d'un stage à l'autre	(455)	-	345	2	110	(2)	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(935)	-	935	(1)			-	(1)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	551	(1)	(551)	2			-	1	
Transferts vers Stage 3 ¹	(71)	1	(39)	1	110	(2)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	74 804	(17)	3 921	(17)	637	(103)	79 362	(137)	79 225
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	2 771	1	(305)	1	(46)	(23)	2 420	(21)	
Nouveaux engagements donnés ²	52 041	(17)	834	(15)			52 875	(32)	
Extinction des engagements	(48 465)	18	(1 085)	13	(36)	11	(49 586)	42	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		4		(36)		(32)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(2)		-		(2)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(805)	-	(54)	1	(10)	2	(869)	3	
Au 30 juin 2023	77 575	(16)	3 616	(16)	591	(126)	81 782	(158)	81 624

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole CIB au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

► Expositions nettes de dépréciations

En millions d'euros	30.06.2023						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	355	355	-	355
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	155	155	(14)	141
Bésil	26	-	175	87	288	-	288
Chine	202	-	-	483	685	-	685
Egypte	-	-	-	344	344	-	344
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis	3 959	-	42	635	4 636	(92)	4 544
France	-	-	-	944	944	(40)	904
Hong Kong	49	-	-	1 294	1 343	(11)	1 332
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	81	-	855	956	1 892	-	1 892
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	59	68	-	68
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	87	87	-	87
Autres pays souverains	2 038	-	752	5 595	8 385	(6)	8 379
TOTAL	6 355	-	1 833	10 994	19 182	(163)	19 019

En millions d'euros	31.12.2022						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	1 337	1 337	-	1 337
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	113	113	(17)	96
Bésil	21	-	203	103	327	-	327
Chine	152	-	-	329	481	-	481
Egypte	-	-	-	369	369	-	369
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis	827	-	43	641	1 511	(98)	1 413
France	-	-	-	793	793	(43)	750
Hong Kong	44	-	-	1 347	1 391	(12)	1 379
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	226	-	744	1 273	2 243	(9)	2 234
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	-	9	-	9
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	97	97	-	97
Autres pays souverains	897	-	761	5 478	7 136	-	7 136
TOTAL	2 167	-	1 760	11 880	15 807	(179)	15 628

3.3 Comptabilité de couverture

Comme précisé dans nos annexes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2022, Crédit Agricole CIB met en place des opérations de couverture de différentes natures :

- **Couverture de juste valeur** : les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier
- **Couverture de flux de trésorerie** : les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments financiers ou transactions futurs hautement probables
- **Couverture d'un investissement net en devise** : les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Au 30 juin 2023, la Juste Valeur des dérivés de couverture s'élève à 4 222 millions d'euros à l'actif et 4 136 millions d'euros au passif

(contre respectivement 2 611 millions d'euros au et 5 141 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ces couvertures sont des opérations de couverture en juste valeur pour : 2 278 millions d'euros à l'actif et 1 210 millions d'euros au passif (contre respectivement 2 164 et 1 572 millions d'euros au 31 décembre 2022) et 96,67 % du notionnel des dérivés de couverture, et des opérations de couverture de flux de trésorerie pour : 1 792 millions d'euros à l'actif et 2 813 millions d'euros au passif (contre respectivement 330 et 3 496 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les dérivés de couverture en juste valeur portent essentiellement sur de la couverture du risque de taux. Ces couvertures modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

En millions d'euros	30.06.2023				31.12.2022			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés et de gré à gré	2 269	832	250	108 998	2 161	1 162	1 144	96 724
Taux d'intérêt	2 027	736	(193)	90 222	2 091	655	1 752	76 754
Change	242	96	443	18 776	70	507	(608)	19 970
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	2 269	832	250	108 998	2 161	1 162	1 144	96 724
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9	378	36	5 054	3	410	(369)	5 688
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	2 278	1 210	286	114 052	2 164	1 572	775	102 412

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Le résultat de la comptabilité de couverture au compte de résultat est détaillé en note 4.3 des présents états financiers, notamment les effets d'inefficacité de couverture qui s'élève à -3 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre 0 million d'euros au 30 juin 2022) dont -3 millions d'euros au titre des micro-couvertures et 0 million d'euros au titre de la macrocouverture.

A noter que l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux s'élève à 0 million d'euros à l'actif et -322 millions d'euros au passif au 30 juin 2023 (contre respectivement 0 et -368 millions d'euros au 31 décembre 2022). L'évolution de cet écart est essentiellement liée à l'évolution de l'environnement de taux constaté au cours du 1^{er} semestre 2023 conduisant à un ajustement de la Juste Valeur de la portion couverte des instruments financiers à taux fixe appartenant au portefeuille couvert.

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2022
Sur les actifs financiers au coût amorti	8 871	2 834
Opérations avec les établissements de crédit	3 293	536
Opérations avec la clientèle	5 066	2 160
Titres de dettes	512	138
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	87	59
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	87	59
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	644	202
Autres intérêts et produits assimilés	14	8
PRODUITS D'INTÉRÊTS ¹	9 616	3 103
Sur les passifs financiers au coût amorti	(7 353)	(1 056)
Opérations avec les établissements de crédit	(2 168)	(473)
Opérations avec la clientèle	(3 281)	(381)
Dettes représentées par un titre	(1 795)	(170)
Dettes subordonnées	(109)	(32)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(326)	(136)
Autres intérêts et charges assimilées	(30)	(17)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(7 709)	(1 209)

¹ Dont 59,3 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2023 contre 20,6 millions d'euros au 30 juin 2022.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts pour les passifs financiers et charges d'intérêts pour les actifs financiers sont respectivement de 50 millions d'euros et 13 millions d'euros.

4.2 Produits et charges de commissions

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023			30.06.2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	16	(20)	(4)	25	(21)	4
Sur opérations avec la clientèle	341	(72)	269	338	(72)	266
Sur opérations sur titres	36	(114)	(78)	36	(69)	(33)
Sur opérations de change	12	(28)	(16)	5	(21)	(16)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	206	(146)	60	131	(104)	27
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	150	(85)	65	155	(71)	84
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	152	(24)	128	165	(25)	140
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	913	(489)	424	855	(383)	472

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2022
Dividendes reçus	18	107
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 610	(3 291)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	3	(2)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	21	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(1 346)	2 901
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 218	1 376
Résultat de la comptabilité de couverture	(3)	-
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 521	1 091

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023			30.06.2022		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	1 692	(1 695)	(3)	2 865	(2 865)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	725	(966)	(241)	779	(2 085)	(1 306)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	967	(729)	238	2 086	(780)	1 306
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	61	(61)	-	248	(248)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	7	(54)	(47)	245	(1)	244
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	54	(7)	47	3	(247)	(244)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	1 753	(1 756)	(3)	3 113	(3 113)	-

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2022
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	(9)	2
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	4	17
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(5)	19

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2023	30.06.2022
Titres de dettes	-	11
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	11
Titres de dettes	(8)	(2)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(4)	(4)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(12)	(6)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	(12)	5

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

4.6 Produits (charges) des autres activités

En millions d'euros	30.06.2023	30.06.2022
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Autres produits (charges) nets	(7)	30
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(7)	30

4.7 Charges générales d'exploitation

En millions d'euros	30.06.2023	30.06.2022
Charges de personnel	(1 395)	(1 203)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ¹	(320)	(414)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(490)	(467)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(2 205)	(2 084)

¹ Dont 274 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2023 contre 386 millions d'euros au 30 juin 2022.

La réforme des retraites en France adoptée à travers la Loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (publiée au Journal Officiel du 15 juin 2023) et les décrets d'application 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023 (publiés au Journal Officiel du 4 juin 2023) ont été pris en compte dans les états financiers du 1^{er} semestre 2023. L'impact de cette réforme est considéré comme une modification de régime et est comptabilisé en coût des services passés, en charges générales d'exploitation.

Au 30 juin 2023, l'impact de cette réforme est un produit de 1,5 million d'euros.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	30.06.2023	30.06.2022
Dotations aux amortissements	(118)	(117)
Immobilisations corporelles ¹	(76)	(81)
Immobilisations incorporelles	(42)	(36)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(118)	(117)

¹ Dont 55 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 30 juin 2023 contre 60 millions d'euros au 30 juin 2022.

4.9 Coût du risque

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2022
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	39	(134)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(22)	35
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(23)	13
Engagements par signature	2	22
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	61	(169)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	57	(220)
Engagements par signature	4	51
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(116)	(106)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(86)	(108)
Engagements par signature	(30)	2
Autres actifs (C)	(1)	(1)
Risques et charges (D)	5	(17)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A) + (B) + (C) + (D)	(73)	(258)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(21)	(11)
Récupérations sur prêts et créances	31	68
comptabilisés au coût amorti	31	68
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(28)	(3)
Autres produits	25	4
COÛT DU RISQUE	(66)	(200)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-	2
Plus-values de cession	-	4
Moins-values de cession	-	(2)
Titres de capitaux propres consolidés	-	(4)
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	(4)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	-	(2)

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES

4.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2022
Charge d'impôt courant	(320)	(233)
Charge d'impôt différé	20	(6)
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(300)	(239)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	1 439	25,83%	(372)
Effet des différences permanentes		(1,89)%	27
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,29%	(4)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,03%	-
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,15)%	2
Changement de taux		0,04%	(1)
Effet des autres éléments		(3,30)%	48
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		20,85%	(300)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2023.

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	1 108	25,83%	(286)
Effet des différences permanentes		(0,56)%	6
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,22%	(2)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,02)%	-
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,06)%	1
Changement de taux		0,32%	(4)
Effet des autres éléments		(4,12)%	46
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		21,62%	(239)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2022.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

► Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros

	30.06.2023	30.06.2022
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(141)	481
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(141)	481
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3	(8)
Écart de réévaluation de la période	(7)	(7)
Transferts en résultat	10	(2)
Autres variations	-	1
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	168	(1 769)
Écart de réévaluation de la période	167	(1 769)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	1	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(45)	458
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(15)	(838)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(10)	155
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	104	777
Ecart de réévaluation de la période	107	774
Transferts en réserves	(3)	3
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(13)	(15)
Ecart de réévaluation de la période	(15)	(7)
Transferts en réserves	2	-
Autres variations	-	(8)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(26)	(233)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	55	684
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	40	(154)
Dont part du Groupe	40	(157)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	3

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Informations par secteurs opérationnels

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Présentation des pôles métiers

Le portefeuille d'activités s'articule autour de quatre pôles.

- La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international (les activités International Trade & Transaction Banking et les activités d'origination, structuration et arrangement de crédits), ainsi que les activités de financements structurés (financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers) ;

- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux, marchés de la dette et trésorerie) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ;

Ces deux pôles constituent la quasi-totalité du métier Banque de Financement et d'Investissement (BFI) au sein du pôle Grandes Clientèles de Crédit Agricole S.A.

- La Gestion de fortune, domaine dans lequel Crédit Agricole CIB est également présent au travers de sa filiale, Crédit Agricole Indosuez et ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne, en Italie et plus récemment en Asie sur Singapour et Hong Kong. Cette activité est présentée au sein du pôle Gestion de l'épargne de Crédit Agricole S.A. ;
- les Activités hors métier comprennent les différents impacts non imputables aux autres pôles.

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	30.06.2023					
<i>En millions d'euros</i>	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	1 591	1 715	3 306	522	-	3 828
Charges d'exploitation	(786)	(1 134)	(1 920)	(399)	(4)	(2 323)
Résultat brut d'exploitation	805	581	1 386	123	(4)	1 505
Coût du risque	(96)	29	(67)	1	-	(66)
Résultat d'exploitation	709	610	1 319	124	(4)	1 439
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	709	610	1 319	124	(4)	1 439
Impôts sur les bénéfices	(191)	(139)	(330)	(27)	57	(300)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	1	-	1
Résultat net	518	471	989	98	53	1 140
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	10	-	10
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	518	471	989	88	53	1 130

	30.06.2022					
<i>En millions d'euros</i>	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	1 580	1 492	3 072	445	(6)	3 511
Charges d'exploitation	(737)	(1 086)	(1 823)	(373)	(5)	(2 201)
Résultat brut d'exploitation	843	406	1 249	72	(11)	1 310
Coût du risque	(210)	7	(203)	3	-	(200)
Résultat d'exploitation	633	413	1 046	75	(11)	1 110
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	-	(1)	(1)	-	(2)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	632	413	1 045	74	(11)	1 108
Impôts sur les bénéfices	(145)	(112)	(257)	(15)	33	(239)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	1	-	1
Résultat net	487	301	788	60	22	870
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	4	-	4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	487	301	788	56	22	866

NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	342 669	295 043
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	299	449
Instruments de capitaux propres	257	264
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	42	185
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	342 968	295 492
Dont Titres prêtés	5	3

¹ Dont 9 millions d'euros d'OPCVM au 30 juin 2023 contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2022.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Passifs financiers détenus à des fins de transaction ¹	309 422	274 534
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ²	40 657	28 782
VALEUR AU BILAN	350 079	303 316

¹ Dont 8 millions d'euros de titres empruntés au 30 juin 2023 contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

² Dont -515 millions d'euros relatif au spread émetteur dont les variations sont comptabilisés en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2023 (le niveau de spread émetteur était de -411 millions d'euros au 31 décembre 2022).

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole CIB calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

◆ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole CIB, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

◆ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole CIB est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille.

Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

◆ Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole CIB est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2023			31.12.2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 352	25	(8)	10 436	28	(14)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	372	44	(105)	336	42	(90)
TOTAL	9 724	69	(113)	10 772	70	(104)

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	30.06.2023			31.12.2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>En millions d'euros</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	1 833	7	-	1 760	7	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 519	18	(8)	8 676	21	(14)
Total des titres de dettes	9 352	25	(8)	10 436	28	(14)
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 352	25	(8)	10 436	28	(14)
Impôts sur les bénéfices		(8)	2		(7)	3
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		17	(6)		21	(11)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30.06.2023			31.12.2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>En millions d'euros</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	36	12	(11)	36	13	(11)
Titres de participation non consolidés	336	32	(94)	300	29	(79)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	372	44	(105)	336	42	(90)
Impôts sur les bénéfices		(5)	3		(4)	3
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		39	(102)		38	(87)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	30.06.2023			31.12.2022		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>En millions d'euros</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	1	-	-	3	2	(9)
Titres de participation non consolidés	1	-	(2)	1	-	(7)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	2	-	(2)	4	2	(16)
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		-	(2)		2	(16)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	65 181	60 494
Prêts et créances sur la clientèle	172 293	179 186
Titres de dettes	33 217	34 716
VALEUR AU BILAN	270 691	274 396

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	55 402	52 234
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹	6 625	5 304
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹	1 999	1 773
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	10 175	8 667
Prêts subordonnés	2	2
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	65 579	60 903
Dépréciations	(398)	(409)
VALEUR AU BILAN	65 181	60 494

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	27 765	30 616
Autres concours à la clientèle	142 260	144 867
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	892	1 373
Prêts subordonnés	42	46
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	10	10
Comptes ordinaires débiteurs	4 166	5 259
Valeur brute	175 135	182 171
Dépréciations	(2 842)	(2 985)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	172 293	179 186
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
VALEUR AU BILAN	172 293	179 186

TITRES DE DETTES

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Effets publics et valeurs assimilées	6 887	7 188
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 359	27 557
Total	33 246	34 745
Dépréciations	(29)	(29)
VALEUR AU BILAN	33 217	34 716

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

6.4 Passifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Dettes envers les établissements de crédit	76 738	79 781
Dettes envers la clientèle	174 660	186 851
Dettes représentées par un titre	69 761	68 389
VALEUR AU BILAN	321 159	335 021

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Comptes et emprunts	75 884	79 311
dont comptes ordinaires créditeurs ¹	11 488	12 538
dont comptes et emprunts au jour le jour ¹	3 531	377
Titres donnés en pension livrée	854	470
VALEUR AU BILAN	76 738	79 781

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires créditeurs	57 999	69 275
Comptes d'épargne à régime spécial	94	111
Autres dettes envers la clientèle	115 365	116 990
Titres donnés en pension livrée	1 202	475
VALEUR AU BILAN	174 660	186 851

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	66 727	64 748
Emprunts obligataires	3 034	3 641
Autres dettes représentées par un titre	-	-
VALEUR AU BILAN	69 761	68 389

6.5 Écarts d'acquisition

En millions d'euros	31.12.2022 BRUT	31.12.2022 NET	Augmenta- tions (acqui- sitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écarts de conversion	Autres mouvements	30.06.2023 BRUT	30.06.2023 NET
Banque de financement et d'investissement	655	485	-	-	-	-	-	655	485
Gestion de fortune	601	601	-	-	-	4	-	605	605
TOTAL	1 256	1 086	-	-	-	4	-	1 260	1 090

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si la remontée des taux et les incertitudes induites par le conflit russo-ukrainien ne constituent pas à elles seules des indices de perte de valeur, les conséquences impactent l'ensemble des secteurs économiques et notamment le secteur financier. L'impact de ces facteurs d'incertitude est reflété dans les trajectoires financières des différentes lignes métiers mises à jour au 30 juin 2023 du budget validé au 31 décembre 2022.

Au cours du deuxième trimestre 2023, Crédit Agricole CIB s'est assuré de l'absence de déviation majeure avec les trajectoires utilisées pour les travaux réalisés au 31 décembre 2022. Pour l'UGT Gestion de Fortune, l'écart positif entre la valeur d'utilité et la valeur consolidée au 31 décembre 2022 est suffisamment confortable pour que Crédit Agricole CIB considère que la mise à jour du test de valorisation au 30 juin 2023 ne conduirait pas à des besoins de dépréciation. Pour l'UGT BFI, l'amélioration de la trajectoire financière par rapport aux travaux réalisés au 31 décembre 2022 permet de s'assurer de l'absence de perte de valeur sur l'écart d'acquisition lors de la mise à jour du test effectué au 30 juin 2023.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

6.6 Provisions

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Autres mouvements	30.06.2023
Risques sur les produits épargne-logement	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exécution des engagements par signature	440	-	219	-	(195)	(13)	-	451
Risques opérationnels	15	-	1	-	-	-	-	16
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	262	-	15	(10)	(1)	(1)	-	265
Litiges divers	182	-	15	(8)	(20)	-	-	169
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	23	-	2	(1)	-	-	-	24
TOTAL	922	-	252	(19)	(216)	(14)	-	925

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
Risques sur les produits épargne-logement	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exécution des engagements par signature	511	-	391	(2)	(488)	28	-	440
Risques opérationnels	52	-	12	(51)	(1)	3	-	15
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	411	1	35	(28)	(4)	6	(159)	262
Litiges divers	325	-	24	(49)	(119)	1	-	182
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	38	1	8	(7)	(18)	1	-	23
TOTAL	1 337	2	470	(137)	(630)	39	(159)	922

6.7 Dettes subordonnées

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	31.12.2022
Dettes subordonnées à durée déterminée	4 269	4 293
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
VALEUR AU BILAN	4 269	4 293

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

6.8 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2023

Au 30 juin 2023, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre de titres au 30.06.2023	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	283 037 792	97,33%	97,33%
SACAM développement ¹	6 485 666	2,23%	2,23%
Delfinances ²	1 277 888	0,44%	0,44%
TOTAL	290 801 346	100%	100%

¹ Détenu par le Groupe Crédit Agricole.

² Détenu par le Groupe Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2023, le capital social de Crédit Agricole CIB s'élève à 7 851 636 342 euros composé de 290 801 346 actions ordinaires de 27 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

RÉSULTAT PAR ACTION

		30.06.2023	31.12.2022
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	1 130	1 838
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(334)	(463)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	796	1 375
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		290 801 346	290 801 346
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		290 801 346	290 801 346
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	2,74	4,73
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	2,74	4,72
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	0,00	0,01
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	(en euros)	2,74	4,73
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	2,74	4,72
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	0,00	0,01

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -334 millions d'euros au titre du premier semestre 2023.

DIVIDENDES

Année de rattachement du dividende	Montant du dividende en millions d'euros
2018	489
2019	512
2020	1 023
2021	553
2022	343

Au titre de l'exercice 2022, l'Assemblée générale du 03 mai 2023 de Crédit Agricole CIB a approuvé le versement d'un dividende brut par action de 1,18 euros contre 1,90 euros au titre de l'exercice 2021.

INSTRUMENTS FINANCIERS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions des titres super subordonnés à durée indéterminée classées en capitaux propres sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2022	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2023	Au 30 juin 2023			
					Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission net d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
					<i>En millions de devises d'émissions</i>	<i>En millions de devises d'émissions</i>	<i>En millions de devises d'émissions</i>	<i>En millions d'euros</i>
16/11/2015	EUR	600	-	600	600	787	-	(187)
09/06/2016	USD	720	-	720	635	390	-	245
27/06/2018	EUR	500	-	500	500	135	-	365
24/09/2018	EUR	500	-	500	500	117	-	383
26/02/2019	USD	470	-	470	414	120	-	294
18/06/2019	EUR	300	-	300	300	60	-	240
27/01/2020	EUR	500	-	500	500	64	-	436
04/02/2021	USD	730	-	730	609	92	-	517
23/03/2021	EUR	200	-	200	200	15	-	185
23/03/2021	EUR	400	-	400	400	31	-	369
23/06/2021	EUR	220	-	220	220	16	-	204
23/06/2021	EUR	930	-	930	930	64	-	866
25/06/2021	EUR	1 500	-	1 500	1 500	106	-	1 394
28/03/2022	EUR	450	-	450	450	30	-	420
28/03/2022	EUR	500	-	500	500	34	-	466
30/06/2022	EUR	150	-	150	150	11	-	139
28/09/2022	EUR	330	-	330	330	21	-	309
28/09/2022	EUR	100	-	100	100	6	-	94
05/12/2022	EUR	300	-	300	300	12	-	288
05/12/2022	EUR	250	-	250	250	10	-	240
23/12/2022	EUR	600	-	600	600	23	-	577
TOTAL					9 988	2 144	-	7 844

Au 31 décembre 2022, le montant des émissions était de 9 988 millions d'euros au cours d'origine et de -1 810 millions d'euros en rémunération Part du Groupe cumulée.

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	31.12.2022
Titres super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(334)	(463)
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	86	120

NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	31.12.2022
Engagements donnés	232 004	217 891
Engagements de financement	128 484	131 071
Engagements en faveur des établissements de crédit	5 147	5 857
Engagements en faveur de la clientèle	123 337	125 214
Engagements de garantie	82 113	79 692
Engagements d'ordre des établissements de crédit	7 972	8 574
Engagements d'ordre de la clientèle	74 141	71 118
Engagements sur titres	21 407	7 128
Titres à livrer	21 407	7 128
Engagements reçus	206 378	193 626
Engagements de financement	2 890	935
Engagements reçus des établissements de crédit	1 139	508
Engagements reçus de la clientèle	1 751	427
Engagements de garantie	186 113	186 713
Engagements reçus des établissements de crédit	8 617	8 065
Engagements reçus de la clientèle	177 496	178 648
Engagements sur titres	17 375	5 978
Titres à recevoir	17 375	5 978

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	31.12.2022
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	78 675	69 439
Titres prêtés	5	3
Dépôts de garantie sur opérations de marché	44 506	48 563
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	114 739	82 744
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	237 925	200 749
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	8	8
Titres et valeurs reçus en pension	195 366	155 373
Titres vendus à découvert	52 345	37 179
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	247 719	192 560

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au cours du premier semestre 2023, Crédit Agricole CIB a apporté 8,38 milliards d'euros de créances en garantie directement ou dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 9,87 milliards d'euros en 2022. Crédit Agricole CIB conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a apporté 3,24 milliards d'euros de créances auprès de la Réserve Fédérale des États-Unis (FED) contre 2,62 milliards d'euros en 2022.

NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de Crédit Agricole CIB à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de Crédit Agricole CIB.

Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

Le groupe Crédit Agricole CIB n'a pas opéré en 2023 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...)

- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue *via* les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », Crédit Agricole CIB (CACIB) intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (*Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment*)
- aux coûts et gains futurs de financement (*Funding Valuation Adjustment*)
- au risque de liquidité associé au collatéral (*Liquidity Valuation Adjustment*).

AJUSTEMENT CVA

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

AJUSTEMENT DVA

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que CACIB fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

AJUSTEMENT FVA

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de finan-

cement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les *Spreads de funding* ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (*Initial Margin Value Adjustment*) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

AJUSTEMENT LVA

Le LVA (*Liquidity Valuation Adjustment*) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (*Credit Support Annex*), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

► Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30.06.2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	342 669	40 306	286 437	15 926
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	848	-	-	848
Titres reçus en pension livrée	148 777	-	141 239	7 538
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	46 094	40 218	4 067	1 809
Instruments dérivés	146 950	88	141 131	5 731
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	299	73	26	200
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	257	69	-	188
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	42	4	26	12
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	42	4	26	12
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 724	8 225	1 177	322
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	372	49	1	322
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	9 352	8 176	1 176	-
Instruments dérivés de couverture	4 222	-	4 222	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	356 914	48 604	291 862	16 448
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	289		251	38
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 630	812		818
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	1 416	6	1 410	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	3 335	818	1 661	856

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

En millions d'euros

	31.12.2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	295 043	23 059	259 531	12 453
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 647	-	1	1 646
Titres reçus en pension livrée	112 816	-	107 730	5 086
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	25 370	23 022	1 766	582
Instruments dérivés	155 210	37	150 034	5 139
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	449	67	8	374
Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat	264	62	3	199
Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	185	5	5	175
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	162	-	-	162
Titres de dettes	23	5	5	13
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 772	9 729	775	268
Instrument de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	336	67	1	268
Instrument de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	10 436	9 662	774	-
Instrument dérivé de couverture	2 611	-	2 611	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	308 875	32 855	262 925	13 095
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	441		435	6
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 823	875		948
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	961	-	961	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	3 225	875	1 396	954

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement les actions et autres titres à revenus variables.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30.06.2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	309 422	52 406	250 511	6 505
Titres vendus à découvert	52 354	52 321	8	25
Titres donnés en pension livrée	112 683	-	109 183	3 500
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	144 385	85	141 320	2 980
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	40 657	-	27 128	13 529
Instruments dérivés de couverture	4 136	-	4 136	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	354 215	52 406	281 775	20 034
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	9	-	-	9
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	999	32	-	967
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	512	-	512	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	1 520	32	512	976

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

	31.12.2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	274 534	37 152	232 950	4 432
Titres vendus à découvert	37 187	37 116	71	-
Titres donnés en pension livrée	81 799	-	80 037	1 762
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	155 548	36	152 842	2 670
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	28 782	-	19 967	8 815
Instruments dérivés de couverture	5 141	1	5 140	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	308 457	37 153	258 057	13 247
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	5	-	5	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	482	24	-	458
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	1 040	11	1 029	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	1 527	35	1 034	458

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- **Dettes comptabilisées en juste valeur sur option**

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- **Dérivés de gré à gré**

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée

en résultat soit sur la période d'inobservabilité, soit sur la maturité du deal lorsque l'inobservabilité des facteurs n'est pas liée à la maturité.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Créances sur la clientèle
- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- **Dettes comptabilisées en juste valeur sur option**

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- **Dérivés de gré à gré**

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- Les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
 - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions).

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

► Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En millions d'euros	Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	
		Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI		Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables
						Actions et autres titres à revenu variable et Titres de participation non consolidés	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
SOLDE DE CLÔTURE (31.12.2022)	13 095	1 646	5 087	582	5 139	198	162	13	268	-
Gains / pertes de la période ¹	(439)	-	9	(385)	(60)	(7)	-	(1)	5	-
Comptabilisés en résultat	(392)	30	9	(385)	(40)	(5)	-	(1)	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(47)	(30)	-	-	(20)	(2)	-	-	5	-
Achats de la période	6 677	448	4 014	1 639	523	-	-	-	53	-
Ventes de la période	(1 299)	(1 132)	-	(54)	(2)	(4)	(103)	-	(4)	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(980)	(67)	(327)	(2)	(525)	-	(59)	-	-	-
Reclassements de la période	(46)	(46)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(560)	-	(1 245)	29	656	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	856	-	-	38	818	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(1 416)	-	(1 245)	(9)	(162)	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30.06.2023)	16 448	849	7 538	1 809	5 731	187	-	12	322	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains / pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(439)
Comptabilisés en résultat	(392)
Comptabilisés en capitaux propres	(47)

► Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>En millions d'euros</i>	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
SOLDE DE CLOTURE (31.12.2022)	13 247	-	1 762	-	-	-	2 670	8 815	-
Gains / pertes de la période ¹	582	-	156	-	-	-	(58)	484	-
Comptabilisés en résultat	768	-	156	-	-	-	(43)	655	-
Comptabilisés en capitaux propres	(186)	-	-	-	-	-	(15)	(171)	-
Achats de la période	5 029	16	2 292	-	-	-	171	2 550	-
Ventes de la période	(15)	-	-	-	-	-	(15)	-	-
Émissions de la période	2 798	-	-	-	-	-	-	2 798	-
Dénouements de la période	(2 510)	-	(837)	-	-	-	(223)	(1 450)	-
Reclassements de la période	439	-	-	-	-	-	-	439	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	464	9	127	-	-	-	435	(107)	-
Transferts vers niveau 3	976	9	281	-	-	-	582	104	-
Transferts hors niveau 3	(512)	-	(154)	-	-	-	(147)	(211)	-
SOLDE DE CLÔTURE (30.06.2023)	20 034	25	3 500	-	-	-	2 980	13 529	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains / pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	582
Comptabilisés en résultat	768
Comptabilisés en capitaux propres	(186)

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti

Au 30 juin 2023, la valeur nette comptable des titres des dettes comptabilisées à l'actif au coût amorti s'élève à 33 217 millions d'euros. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 33 354 millions d'euros.

La juste valeur estimée de ces actifs comptabilisés au coût amorti pour les besoins de l'information financière IFRS dans les comptes consolidés n'est pas utilisée pour la gestion des activités et des risques de la banque.

9.4 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

En millions d'euros	30.06.2023	31.12.2022
Marge différée au 1^{er} janvier	241	185
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	119	180
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(95)	(124)
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	265	241

La marge au 1^{er} jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

9.5 Réformes des indices de référence

◆ Rappels sur la réforme des indices de taux et implications pour le Groupe Crédit Agricole CIB

La réforme des indices de taux IBOR (*InterBank Offered Rates*) initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces indices par des taux alternatifs et plus particulièrement par des *Risk Free Rates* (RFR).

Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021 lorsque l'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors les plus utilisés du LIBOR USD (échéances au jour le jour, un, trois, six et douze mois) pour lesquels la date a été fixée au 30 juin 2023.

Depuis cette date, d'autres annonces sont intervenues :

- La cessation de la publication de plusieurs indices calculés sur la base des swaps référençant le LIBOR USD fin juin 2023 : ICE SWAP RATE USD, MIFOR (Inde), SOR (Singapour) et THBFX (Thaïlande) ;
- La cessation du MosPrime (Russie) après le 30 juin 2023, du CDOR (Canada) après le 28 juin 2024 sur les tenors non encore arrêtés (un, deux et trois mois) et plus récemment, l'arrêt du WIBOR - indice de référence polonais, classifié critique par la Commission Européenne - à horizon fin 2024.

Dès 2019, le Groupe Crédit Agricole CIB s'est organisé pour préparer et encadrer la transition des indices de taux pour l'ensemble de ses activités. Ces transitions s'inscrivent dans les calendriers et standards définis par les travaux de place dont certains auxquels le Crédit Agricole participe et le cadre réglementaire européen (BMR). Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe Crédit Agricole CIB préconise et privilégie des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités. De manière générale, la réalisation ordonnée et maîtrisée des transitions est aujourd'hui garantie par les efforts menés par le Groupe pour mettre à niveau ses outils et ses processus ainsi que par la forte mobilisation des équipes support et des métiers pour

absorber la charge de travail induite par les transitions, notamment pour la renégociation des contrats. L'ensemble des actions entreprises depuis 2019 permet ainsi aux entités du Groupe d'assurer la continuité de leur activité après la disparition des IBOR et d'être en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR ou certains RFR à terme tout en limitant les risques opérationnels et commerciaux après la cessation des indices.

◆ Transition LIBOR USD

La transition des stocks de contrats a démarré en 2022 pour le Groupe Crédit Agricole CIB.

La très forte mobilisation des équipes et l'organisation mise en place ont permis de mener à bien la transition de la quasi-totalité du stock de contrats et de limiter l'usage du LIBOR USD synthétique. Ainsi :

- les prêts, les lignes de crédit ainsi que les instruments de couverture associés ont prioritairement été basculés vers un indice alternatif à travers une renégociation anticipée ;
- l'essentiel des dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA a été transitionné par activation de la clause de *fallback* à la disparition de l'indice et les clients non adhérents au protocole ont été contactés afin d'initier une renégociation bilatérale. Les chambres de compensation ont quant à elles réalisé la transition des dérivés compensés au second trimestre 2023 ;
- les comptes à vue et autres produits assimilés ont été migrés par une mise à jour de leurs conditions générales en début d'année ;
- pour les autres classes d'actifs, sauf exception, les contrats ont été migrés pro-activement ou par activation de la clause de *fallback*.

La migration opérationnelle des contrats s'est appuyée sur l'ensemble des processus et outils préalablement développés pour la transition des contrats indexés sur les taux IBOR dont la publication ou la non représentativité a cessé fin 2021. Le Groupe a également pu bénéficier pour certains de ces contrats et instruments financiers du dispositif mis en place par les autorités américaines qui ont validé la désignation d'un taux de remplacement statutaire pérenne du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

La transition se poursuivra au second semestre 2023 pour quelques contrats avec l'objectif de finaliser la bascule effective avant la première période d'intérêt basée sur l'indice de substitution. Cela concerne plus particulièrement certains contrats et instruments financiers pour lesquels les discussions avec les contreparties n'étaient pas totalement finalisées fin juin.

Suite à la consultation lancée en novembre 2022, la *Financial Conduct Authority* (FCA) britannique a confirmé la mise en œuvre d'un LIBOR synthétique pour les tenors un, trois et six mois. Bien que le Groupe Crédit Agricole se soit organisé pour faire un usage très limité du LIBOR USD synthétique, le Groupe Crédit Agricole CIB a soutenu l'ajout d'une option pour un LIBOR synthétique qui pourrait être activé au-delà du 30 septembre 2024 si la situation l'exigeait.

Le Groupe reste très vigilant à l'usage qui est fait par le marché du Term SOFR et a mis en place des règles strictes pour garantir le respect des recommandations émises par l'ARRC afin de limiter son usage sur les dérivés.

◆ Transition des autres indices (MIFOR, SOR, THBFX, MosPrime, CDOR, WIBOR)

Le Groupe Crédit Agricole CIB est concerné par les transitions sur les indices autres que le LIBOR USD.

Les enjeux s'avèrent assez peu significatifs à l'échelle du Groupe Crédit Agricole CIB y compris pour les indices MIFOR, SOR, MosPrime et THBFX dont le stock de contrats est principalement composé de dérivés clearés. La transition des contrats a été finalisée avant le 30 juin 2023, date de la dernière publication de ces indices.

Pour les transitions à venir, des actions préliminaires ont déjà été engagées par les entités concernées pour établir un premier inventaire des clients et transactions exposées au WIBOR et CDOR.

◆ Gestion des risques associés à la réforme des taux

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence, depuis 2019 les travaux menés par le Groupe ont porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « *conduct risk* »). Jusqu'en juin 2023, les risques liés à la réforme des taux interbancaires étaient concentrés sur la transition du LIBOR USD pour laquelle le marché s'est avéré être plus attentiste qu'il ne l'a été pour la transition des LIBOR GBP, JPY et CHF.

A compter du second semestre 2023, les risques associés à la réforme des taux concernent principalement la transition des indices WIBOR et CDOR pour lesquels les enjeux sont très localisés et jugés peu significatifs pour le Groupe Crédit Agricole CIB. Néanmoins, afin de limiter au maximum les risques opérationnels et commerciaux inhérents aux transitions, les entités impactées organiseront lorsque cela sera possible des transitions proactives dans le respect des recommandations et jalons définis par les autorités.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des

réformes. Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2023, la ventilation par indice de référence Libor USD et des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	LIBOR USD	Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	7 798	656
Total des passifs financiers hors dérivés	138	1
Total des notionnels des dérivés	5 382	54 721

Les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure à la date de cessation ou de non représentativité de l'indice de référence. Pour le LIBOR USD par exemple, le 30 juin 2023 correspond à la date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

Pour les indices de référence dont la cessation ou la non représentativité a été fixée au 30 juin 2023, les expositions reportées correspondent au stock résiduel d'opérations / contrats non effectivement transitionnés à cette date, n'ayant pas basculé par activation de la clause de fallback début juillet 2023 et n'entrant pas dans le champ d'application des dispositifs législatifs mis en œuvre par les autorités compétentes.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

NOTE 10 : PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Relations avec le groupe Crédit Agricole

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole sont résumés dans le tableau ci-après :

<i>Encours en millions d'euros</i>	30.06.2023
Actif	
Actifs financiers au coût amorti	52 720
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	57 790
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	91
Comptes de régularisation et actifs divers	27 126
Immobilisations corporelles	257
Actifs d'impôts courants et différés	138
Passif	
Passifs financiers au coût amorti	57 438
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	46 515
Comptes de régularisation et passifs divers	23 539
Dettes subordonnées	4 270
Actions de préférence	-
Provisions	-
Réserves (Émissions AT1)	9 654
Passifs d'impôts courants et différés	91
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	1 161
Engagements de financement	403
Engagements de garantie	758
Engagements reçus	5 295
Engagements de financement	634
Engagements de garantie	4 661

Les actifs et passifs financiers au coût amorti traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Groupe Crédit Agricole.

Les actifs et passifs à la juste valeur par résultat concernent principalement les instruments dérivés de transaction qui sont pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

Les comptes de régularisation enregistrent principalement les appels de marge (ou marges variables) et les dépôts de garantie donnés ou reçus sous forme d'espèce dans le cadre des opérations de dérivés.

Crédit Agricole CIB détenu par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A.

A ce titre, Crédit Agricole S.A. indemnise le sous-groupe Crédit Agricole CIB de ses déficits fiscaux imputables sur les bénéfices fiscaux du groupe Crédit Agricole.

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe.

Au 30 juin 2023, les encours déclarés par les entités du groupe Crédit Agricole CIB avec son partenaire UBAF, non éliminés au bilan et hors bilan sont de :

<i>Encours en millions d'euros</i>	30.06.2023
Actif	
Actifs financiers au coût amorti	6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1
Comptes de régularisation et actifs divers	1
Passif	
Passifs financiers au coût amorti	6
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2
Comptes de régularisation et passifs divers	21
Provisions	-
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	39
Engagements de financement	-
Engagements de garantie	39
Engagements reçus	-
Engagements de financement	-
Engagements de garantie	-

NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2023

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2023

Commissaires aux Comptes - Membres de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - S.A.S. au capital de € 2 510 460 - 672 006 483 R.C.S. Nanterre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex - S.A.S. à capital variable - 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

4.1 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

4.2 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 août 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

Laurent Tavernier

ERNST & YOUNG et Autres

Matthieu Préchoux

3

SOMMAIRE



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION	80	3. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	85
2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ	80	3.1. (ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L.511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER).....	85
2.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2023.....	80		
2.2. COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2023.....	83		
2.3. COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2023.....	83		
2.4. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2023.....	83		
2.5. COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2023.....	83		
2.6. COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2023.....	83		
2.7. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2023.....	84		

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION

Au 11 août 2023, les notations de crédits de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) auprès des agences de notation sont les suivantes :

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Contrepartie long terme/court terme	AA-/A-1+ (RCR)	Aa2/P-1(CRR)	AA- (DCR)
Dette senior préférée LT	A+	Aa3	AA-
Perspective	Stable	Stable	Stable
Dernière date de revue	19.10.2022	15.12.2021	19.10.2022
Décision de notation	Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée	Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée	Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
Dette senior préférée CT	A-1	P-1	F1+

2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ

2.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2023

Président

- M. Philippe BRASSAC

Administrateurs

- Mme Laure BELLUZZO
- Mme Sonia BONNET-BERNARD*
- M. Paul CARITE
- M. Guy GUILAUMÉ
- M. Luc JEANNEAU
- M. Jean-Guy LARRIVIERE**
- M. Abdel-Liacem LOUAHCHI**
- Mme Meritxell MAESTRE CORTADELLA*
- Mme Anne-Laure NOAT*
- Mme Carol SIROU*(***) [en remplacement de Mme Françoise Gri à compter du 3 mai 2023]
- M. Odet TRIQUET
- M. Emmanuel VEY
- M. Claude VIVENOT
- Mme Valérie WANQUET

Censeurs

- M. Émile LAFORTUNE
- M. Christian ROUCHON

* Administrateurs indépendants

** Administrateurs représentant les salariés élus en novembre 2020

*** Administrateurs nommés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2023

Biographie résumée et fonctions exercées au 30 juin 2023 par Mesdames Carol Sirou (administratrice à compter du 3 mai 2023) et Valérie Wanquet (administratrice cooptée à compter du 7 février 2023)



Carol SIROU

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : Administratrice
 Membre du Comité des risques
 Adresse professionnelle : 12, place des États-Unis - 92120 Montrouge Cedex – France

› **BIOGRAPHIE RÉSUMÉE**

Carol Sirou est Présidente d'EthiFinance et administratrice indépendante, s'appuyant sur 30 ans d'expérience à des postes de direction générale en Europe et aux États-Unis.

Elle a fait une grande partie de sa carrière dans les services financiers chez Standard & Poor's Ratings : elle a dirigé les activités de l'agence de notation à Paris entre 2008 et 2014, puis rejoint le siège de S&P à New York afin de mettre en place un programme réglementaire, avant de prendre la responsabilité de la conformité mondiale du groupe, S&P Global Inc., en 2016. De 2018 à 2022, elle fonde sa société de conseil en gestion des risques et ESG.

Passionnée par les enjeux de finance durable, elle est nommée en juin 2022 CEO d'EthiFinance, acteur indépendant européen de notation et de conseil ESG, avec pour ambition d'accélérer l'exécution du plan stratégique et de développement d'une agence de la double matérialité en Europe.

Elle est également administratrice indépendante. Elle rejoint en juin 2022, le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comme censeur dans un premier temps et en tant qu'administratrice indépendante en mai 2023. En outre, elle préside le Comité des Risques, le Comité des Risques aux USA et est membre du Comité d'audit. Elle apporte sa connaissance des sujets financiers, de gouvernance de conformité ainsi qu'une perspective internationale, notamment américaine acquise au cours des sept années passées à New York entre 2014 et 2022.

Elle est membre du Comité Gouvernance du MEDEF depuis 2021 et du groupe ESG de l'IFA depuis 2022.

Diplômée de Sciences Po Paris, elle est titulaire d'un Master en finance d'entreprise de l'Université Paris Dauphine et d'un programme de gestion de l'Université de Virginie Darden Business School.

› **PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISES**

-  **Marchés financiers**
-  **Gouvernance**
-  **International**

› **NÉE EN 1968**

NATIONALITÉ

Française

PREMIÈRE NOMINATION

2023

ÉCHÉANCE DU MANDAT

2026

ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient aucune action de Crédit Agricole CIB

› **FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2023**

Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Administratrice : Crédit Agricole S.A. (Présidente : Comité des risques ; Comité des risques aux États-Unis ; Membre : Comité d'audit)

Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé

—

Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole

- Présidente : Ethifinance et ses filiales (EthiFinance Ratings SL, Imug Rating GmbH)
- Fondatrice associée : Safinea Advisors New York
- Membre : Comité gouvernance du Medef ; Groupe ESG de l'IFA

› **FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (l'année de fin du mandat est indiquée entre parenthèses)**

Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

—

Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole

- Administratrice indépendante : Europcar Mobility Groupe (2022), Agence France Locale (2022); Qivalio Lyon (2022); Exane (2021)



Valérie WANQUET

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : Administratrice

Adresse professionnelle : 1, rue Victor Basch - 91068 Massy Cedex – France

› NÉE EN 1966

NATIONALITÉ

Française

PREMIÈRE NOMINATION

2023

ÉCHÉANCE DU MANDAT

2024

ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient aucune action de Crédit Agricole CIB

› BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Valérie Wanquet commence sa carrière en 1988 dans l'audit chez PricewaterhouseCoopers. Elle rejoint le Crédit Lyonnais en 1991 comme Responsable de la Comptabilité des marchés de capitaux. En 1999, elle intègre l'agence de Singapour en tant que Contrôleur financier, puis en 2001 celle de Hong-Kong et devient Directrice financière Asie en 2003.

En 2007, elle est nommée COO de CACIB Chine. De 2011 à 2013, elle exerce la fonction de CFO régional avant de devenir COO pour CACIB Hong Kong et Asie Pacifique.

Valérie Wanquet rejoint CACF en 2016 en qualité de Directrice financière groupe. En juillet 2019, elle prend en outre la responsabilité du Secrétariat central, du Juridique et du Crédit groupe. Depuis janvier 2021, elle est second dirigeant effectif de CACF et DGA du périmètre International, Finance et Juridique Groupe, auquel s'ajoutent les Assurances en janvier 2022.

Valérie Wanquet est diplômée de l'ESSEC et expert-comptable.

› PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISES



Information financière



Gouvernance



International

› FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2023

Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Directrice générale adjointe : CA Consumer Finance CACF
- Présidente du Conseil d'administration : CA Consumer Finance Spain ; Credibom ; Creditplus
- Administratrice : Agos ; FCA Bank ; CACI
- Membre du comité de Direction : Crédit Agricole S.A.

Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé

—

Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole

—

› FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (l'année de fin du mandat est indiquée entre parenthèses)

Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Administratrice : CA Consumer Finance NL (2022)

Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole

—

2.2. COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2023

Au 30 juin 2023, la Direction générale est composée comme suit :

- M. Xavier MUSCA – Directeur général
- M. Jean-François BALAY – Directeur général délégué
- M. Olivier BÉLORGEY – Directeur général délégué
- M. Pierre GAY – Directeur général délégué

2.3. COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2023

- Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante
- M. Paul Carite
- Mme Meritxell Maestre Cortadella, administratrice indépendante
- Mme Carol Sirou, administratrice indépendante (en remplacement de Mme Françoise Gri)
- M. Odet Triquet

2.4. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2023

- Mme Sonia Bonnet-Bernard, Présidente et administratrice indépendante
- M. Guy Guillaumé
- Mme Meritxell Maestre Cortadella, administratrice indépendante
- Mme Anne-Laure Noat, administratrice indépendante
- M. Emmanuel Vey

2.5. COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2023

- Mme Meritxell Maestre Cortadella, Présidente et administratrice indépendante
- M. Luc Jeanneau

2.6. COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2023

- Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante
- M. Luc Jeanneau
- M. Jean-Guy Larrivière, administrateur représentant les salariés

2.7. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2023

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 30 juin 2023 est la suivante :

▪ Xavier MUSCA	Directeur général
▪ Jean-François BALAÏ	Directeur général délégué
▪ Olivier BÉLORGEY	Directeur général délégué
▪ Pierre GAY	Directeur général délégué
▪ Pierre DULON	Directeur général adjoint – Global IT et OPC - Operations, Premises & Countries COOs
▪ Didier GAFFINEL	Directeur général adjoint - Global Coverage and Investment Banking
▪ Natacha GALLOU	Directrice générale adjointe - Risk & Permanent Control
▪ Anne-Catherine ROPERS	Directrice générale adjointe - Human Resources
▪ Stéphane DUCROIZET	SRO Amériques
▪ Jean-François DEROCHE	SRO Asie-Pacifique
▪ Georg ORSSICH	SRO Europe (hors France)

LE COMITÉ DE DIRECTION EST COMPOSÉ AU 30 JUIN 2023 DU COMITÉ EXÉCUTIF AUQUEL SE RAJOUTENT :

Comité de direction :

▪ Hatem MASMOUDI	SRO Moyen-Orient et Afrique
▪ Frank SCHÖNHERR	SCO Allemagne
▪ Jamie MABILAT	SCO Italie
▪ Hubert REYNIER	SCO Royaume-Uni
▪ Ivana BONNET	Senior Advisor Europe
▪ Laurent CHENAIN	Corporate & Leveraged Finance
▪ Julian HARRIS	Debt restructuring & Advisory Services
▪ Fabrice SCHWARTZ	Distribution & Asset Rotation
▪ Danielle BARON	Energy & Real Assets
▪ Lisa LEDE	Finance & Procurement
▪ Anne GIRARD	Global Compliance
▪ Séverine MOULLET	Global Coverage and Investment Banking - Coverage France
▪ Nicolas CHAPIN	Global Coverage and Investment Banking - Global Coverage Organisation
▪ Laurent CAPES	Global Coverage and Investment Banking - Global Investment Banking
▪ Octavio LIEVANO	Global Coverage and Investment Banking - Multinational Corporates
▪ Tanguy CLAQUIN	Global Coverage and Investment Banking - Sustainable Banking
▪ Arnaud D'INTIGNANO	Capital Markets Funding
▪ François RAMEAU	Inspection Générale
▪ Yves-Marie GAYET*	International Trade & Transaction Banking
▪ Pierre-Yves BOLLARD	IT & Operations services - Global IT
▪ Éric LECHAUDEL	IT & Operations services - Operations, Premises & Country COOs
▪ Bruno FONTAINE	Legal
▪ Didier REBOUL	Pôle ETI du Groupe Crédit Agricole

*nommé à compter du 18 septembre 2023.

3. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1. (ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L.511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Conformément à l'article L.511-99 du Code monétaire et financier, le Comité des nominations et de la gouvernance, constitué par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a examiné l'objectif à atteindre concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, ainsi que la politique à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Conformément à l'article L.225-18-1 du Code de commerce, cette représentation équilibrée doit s'établir pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à une proportion qui ne peut être inférieure à 40 % pour chaque sexe.

La proportion de femmes parmi les administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est actuellement de 46 %. La Banque s'est donnée pour objectif de maintenir ce ratio à un niveau au moins égal à 40 % pour chaque sexe. La politique définie à cette fin passe notamment par la recherche active de candidatures de qualité d'administrateurs hommes ou femmes permettant de continuer à respecter ce ratio en cas d'évolution de la composition du Conseil d'administration, tout en assurant une complémentarité dans les parcours, les expériences et les compétences des administrateurs visant à répondre aux attentes de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et des textes applicables en termes de compétences individuelle et collective des membres du Conseil.

4

SOMMAIRE



1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ.....	87	3. TABLE DE CONCORDANCE.....	89
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	88		
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU 30 JUIN 2023.....	88		

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ

◆ Responsable du Document d'enregistrement universel

Xavier Musca, Directeur Général de Crédit Agricole CIB.

◆ Attestation du responsable

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance du document située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 11 août 2023

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB
Xavier Musca

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants au 30 juin 2023

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres Membre du réseau Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers Audit Membre du réseau PricewaterhouseCoopers
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Matthieu Préchoux	Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Agnès Hussherr et Laurent Tavernier
Siège social : 1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie - PARIS-La Défense	Siège social : 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Mandats des Commissaires aux comptes titulaires

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.	Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.
---	--

Mandats des Commissaires aux comptes suppléants

Le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.	Le mandat de M. Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.
--	---

3. TABLE DE CONCORDANCE

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n°809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite « Prospectus ». Elle renvoie d'une part aux pages du Document d'enregistrement universel 2022 (DEU 2022) dans la deuxième colonne ainsi qu'au présent Amendement dans la première colonne.

Annexe 1 du règlement délégué	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2022	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2023
1. Personnes responsables		
1.1 Identité des personnes responsables	87	435
1.2 Déclaration des personnes responsables	87	435
1.3 Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts		Néant
1.4 Informations provenant d'un tiers		Néant
1.5 Déclaration relative à l'autorité compétente		Néant
2. Contrôleurs légaux des comptes ⁽¹⁾		
2.1 Identité des contrôleurs légaux	88	436
2.2 Changement éventuel	88	436
3. Facteurs de risque	14 à 18	150 à 160
4. Informations concernant la Société	30	250 ; 424
4.1 Raison sociale et nom commercial	30	250 ; 424
4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	30	250
4.3 Date de constitution et durée de vie		424
4.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	30	250 ; 424
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités		
5.1.1 Description des activités principales de l'Émetteur ⁽¹⁾		19 à 22
5.1.2 Nouveaux produits ou nouvelles activités, s'ils sont importants		425
5.2 Principaux marchés ⁽¹⁾		16 ; 20 à 22
5.3 Événements importants dans le développement des activités		18 ; 20 à 22
5.4 Stratégie et objectifs	13	6 à 7 ; 18 ; 139 à 140
5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	26	202 ; 334 ; 399
5.6 Déclaration sur la position concurrentielle	7 à 10	18 ; 135 à 136
5.7 Investissements		
5.7.1 Investissements importants réalisés ⁽¹⁾		424
5.7.2 Principaux investissements en cours ou à venir		424
5.7.3 Informations sur les co-entreprises et entreprises associées		328 à 329
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles		62
6. Structure organisationnelle		
6.1 Description sommaire du Groupe		4 à 5 ; 8 à 9
6.2 Liste des filiales importantes		251 ; 356 à 358 ; 390
7. Examen de la situation financière et du résultat ⁽¹⁾		
7.1 Situation financière		
7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	7 à 8 ; 31 ; 33	133 à 134 ; 137 à 140 ; 255 ; 257 à 258
7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	12 à 13	138 à 140
7.2 Résultat d'exploitation	7 à 10 ; 31	133 à 136 ; 144 ; 255 ; 375
7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	5 à 6	131 à 132

Chapitre 4 – Informations générales

TABLE DE CONCORDANCE

	Annexe 1 du règlement délégué	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2022	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2023
	7.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets		Néant
8	Trésorerie et capitaux		
	8.1 Informations sur les capitaux	30 ; 33 à 35 ; 62 à 63	137 ; 145 ; 205 à 219 ; 257 à 261 ; 334
	8.2 Flux de trésorerie	36	261
	8.3 Besoins de financement et structure de financement	23 à 24	197 ; 303 à 304
	8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	62	205 à 219 ; 329 ; 359 à 361
	8.5 Sources de financement attendues		424
9.	Environnement réglementaire		
	9.1 Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	18 ; 37	157 à 158 ; 205 à 206 ; 263 à 264
10.	Informations sur les tendances		
	10.1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	12 à 13	138 à 139 ; 425
	10.2 Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	12 à 13 ; 28 ; 77	10 à 11 ; 138 à 139 ; 362 ; 425
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice		
	11.1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées		Néant
	11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions		Néant
	11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables		Néant
12.	Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale		
	12.1 Informations concernant les membres	80 à 85	69 à 126
	12.2 Conflits d'intérêts		81 ; 115 à 116
13.	Rémunération et avantages		
	13.1 Rémunération versée et avantages en nature	52	117 à 123 ; 246 ; 338 à 340 ; 406
	13.2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	61	117 à 123 ; 246 ; 273 à 274 ; 338 à 340 ; 384 à 385 ; 406
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
	14.1 Date d'expiration des mandats	80 à 84	70 ; 72 ; 73 ; 94 à 114 ; 420
	14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction		116
	14.3 Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	83	86 à 87 (audit) ; 92 à 93 (rémunérations)
	14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur		70
	14.5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise		Néant
15.	Salariés		
	15.1 Nombre de salariés ⁽¹⁾		16 ; 45 à 46 ; 338 ; 406
	15.2 Participations et stock-options		274 ; 340
	15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital		125
16.	Principaux actionnaires		
	16.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	62	334
	16.2 Existence de droits de vote différents	62	125 ; 334
	16.3 Contrôle direct ou indirect		125
	16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle		125
17.	Transactions avec les parties liées ⁽¹⁾	11 ; 76	254 ; 328 à 329 ; 401
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société ⁽¹⁾		
	18.1 Informations financières historiques		
	18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	31 à 77	15 ; 247 à 414
	18.1.2 Changement de date de référence comptable		Néant
	18.1.3 Normes comptables	37 à 38	263 à 279 ; 377 à 385

Annexe 1 du règlement délégué	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2022	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2023
18.1.4 Changement de référentiel comptable		Néant
18.1.5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	5 à 13 ; 31 à 77	15 ; 131 à 146 ; 255 à 362 ; 374 à 408
18.1.6 États financiers consolidés	31 à 77	247 à 370
18.1.7 Date des dernières informations financières	5 à 13 ; 33 à 77	15 ; 255 à 261 ; 374 à 375
18.2 Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)		Néant
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	78	363 à 369 ; 409 à 414
18.3.1 Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	78	363 à 369 ; 409 à 414
18.3.2 Autres informations auditées		Néant
18.3.3 Informations financières non auditées		Néant
18.4 Informations financières pro forma	9	Néant
18.5 Politique de distribution de dividendes		
18.5.1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	62	335
18.5.2 Montant du dividende par action	62	255 ; 335
18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	24 à 26	199 à 202 ; 331 à 334 ; 396 à 399
18.7 Changement significatif de la situation financière		425
19. Informations complémentaires		
19.1 Informations sur le capital social ⁽¹⁾		
19.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	62	125 ; 334
19.1.2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital		Néant
19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société		Néant
19.1.4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription		Néant
19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital		Néant
19.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe		Néant
19.1.7 Historique du capital social		145
19.2 Acte constitutif et statuts		
19.2.1 Registre et objet social	30	250 ; 424
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions		125 ; 418 à 419
19.2.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle		125
20 Contrats importants		425
21 Documents disponibles		425

(1) En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion de Crédit Agricole CIB figurant respectivement aux pages 255 à 370 et 382 à 415, aux pages 371 à 377 et 416 à 421 et aux pages 135 à 147 du Document d'enregistrement universel 2020 de Crédit Agricole CIB déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021 sous le numéro D.21-0183. L'information est disponible sur le lien suivant : Document d'enregistrement universel 2021.
- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion de Crédit Agricole CIB figurant respectivement aux pages 284 à 396 et 408 à 440, aux pages 397 à 403 et 441 à 446 et aux pages 130 à 140 du Document d'enregistrement universel 2020 de Crédit Agricole CIB déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021 sous le numéro D.21-0183. L'information est disponible sur le lien suivant : Document d'enregistrement universel 2020.

Les parties du Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31 décembre 2020 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur ([Rapports d'activité & Documents d'enregistrement universel](#) | [Crédit Agricole CIB \(ca-cib.fr\)](#)) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](#)).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.